

Vellités de réformes dans l'Église de Liège des XV^e et XVI^e siècles

Marie-Élisabeth HENNEAU et Alain MARCHANDISSE

*L'an M CCCC et XXIII, furent certaines reformation
fait apres Paske par le concilhe provinciale
à Collongne ; et affin que les engliezes de Liege
ne fussent enbrisiet de leurs franchiezes et liberteis,
elles-meismes fisent entre eaux certaines reformation
qui ne durent mie longement.–*

JEAN DE STAVELOT, *Chronique*,
éd. A. BORGNET, Bruxelles, 1861, p. 195.

Selon le chroniqueur liégeois Adrien d'Oudenbosch, dont l'œuvre est des plus autorisées¹ et qui, en la circonstance, tient ses informations de la bouche même d'un cistercien témoin des faits², à son arrivée à Liège le 13 octobre 1451³, Nicolas de Kues, archidiacre

1. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902. La rédaction de cette chronique de premier ordre n'est pas antérieure à 1469 ; elle est compilatoire pour la période 1429-1449 (l'auteur utilise la chronique française de Jean de Stavelot), mais est fondée sur son journal personnel pour les années 1450-1468.

2. *Ibid.*, p. 34 n. a : *Haec mihi relata fuerunt ab uno venerabili religioso licentiato in jure canonico, ordinis Cisterciensis, qui praesens fuit, et haec et plura alia vidit, et audivit.*

3. *Ibid.*, pp. 32-35. Voir encore CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, éd. E. MARTENE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, t. 5, Paris, 1729, col. 474-476. Et également E. MEUTHEN, *Acta Cusana. Quellen zur Lebensgeschichte des Nikolaus von Kues*, t. 1, fasc. 3 b, 1451 September 5 - 1452 März,

de Brabant dans l'Église de Liège depuis 1445⁴, mais aussi cardinal-prêtre au titre de Saint-Pierre-aux-Liens et légat du pape Nicolas V, chargé par ce dernier de restaurer la paix politique et sociale dans l'Empire, ainsi que pureté, orthodoxie et obéissance au sein de l'Église allemande, est reçu solennellement par la population de la ville, par le clergé séculier⁵ et surtout par le prince-évêque Jean de Heinsberg qui n'hésite pas à lui céder son palais. Quelques lignes plus loin dans la chronique, mais aussi quelques injonctions du légat plus

Hambourg, 1996, p. 1214, n^{os} 1887 et 1888. L'on peut suivre l'itinéraire et la chronologie de la légation dans ces *Acta Cusana* et dans ID., *Das Itinerar der deutschen Legationsreise des Nikolaus von Kues 1451/1452*, dans *Papstgeschichte und Landesgeschichte. Festschrift für Hermann Jakobs zum 65. Geburtstag*, sous la dir. de J. DAHLHAUS et A. KOHNLE, coll. J. MIETHKE, F. E. REICHERT et E. WOLGAST, Cologne-Weimar-Vienne, 1995, pp. 473-502, ici à la p. 493. Voir aussi E. VANSTEENBERGHE, *Le cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). L'action – La pensée*, Lille, 1920, pp. 483-490, ici à la p. 488. Ces dernières années, la bibliographie sur ce personnage d'importance majeure semble s'être développée davantage dans ses aspects philosophiques plutôt que simplement historiques, tout au moins si l'on en croit l'aperçu bibliographique présenté par R. HAUBST, *Art. N. v. Kues*, dans *Lexikon des Mittelalters*, éd. broch., t. 6, Munich, 2003, col. 1181-1184. Outre les multiples études d'E. Meuthen (voir la bibl. dans les n. de ID., *Itinerar*), voir notamment, sur le séjour du légat dans nos régions, dont il sera plus longuement question dans la suite de cette étude, J. PAQUAY, *La mission du cardinal-légat Nicolas de Cusa au diocèse de Liège*, dans *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique* (= A.H.E.B.), t. 30, 1903, pp. 285-304. – U. BERLIÈRE, *Le cardinal Nicolas de Cuse dans le diocèse de Liège (1451-1452)*, dans *Revue bénédictine* (= R.B.), t. 24, 1907, pp. 272-275. – E. VANSTEENBERGHE, *Le Cardinal-légat Nicolas de Cues et le clergé de Liège*, dans *Leodium*, t. 15, 1922, pp. 98-123. – J. GESSLER, *La réception du cardinal-légat Nicolas de Cusa à Hasselt*, dans *Leodium*, t. 14, 1921, pp. 62-65.

4. Chanoine de Saint-Lambert dès le 16 avril 1438, il est admis à l'archidiaconat de Brabant et prête serment comme chanoine et comme archidiacre le 13 septembre 1445 : É. PONCELET, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège. – Supplément*, dans A.H.E.B., t. 23, 1892, p. 470. – E. MEUTHEN, *Nikolaus von Kues, 1401-1464 : Skizze einer Biographie*, 5^e éd., Münster, 1982, p. 81. Il fit résidence, selon J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 2, Bruxelles, 1871, p. 217.

5. Le légat avait prié le clergé régulier de ne pas quitter les monastères (ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 33 n. a. – CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 475).

avant, les discussions entre ce dernier et les dignitaires liégeois tournent à l'aigre : des paroles blessantes lui sont adressées par l'archidiacre de Campine, Guillaume de Gavre de Liedekerke⁶, et l'on se quitte sur le plus parfait des désaccords. La présente application d'une conception somme toute joyeusement médiévale, primesautière, de la diplomatie est-elle représentative de l'attitude liégeoise face à toute réforme religieuse ou constitue-t-elle l'exception qui confirme la règle, telle est la question à laquelle nous allons tenter de répondre dans les pages qui suivent, le titre choisi pour la présente étude n'offrant, il faut bien l'admettre, que de fugaces espoirs quant à une réponse pleinement positive en la matière.

* * *

Il importe tout d'abord, bien sûr, que nous mesurions l'adéquation entre le vent de réforme – à dire vrai souvent plutôt une

6. Ce personnage, dont il sera à nouveau fait mention dans le corps de cette étude, est signalé avec ce titre dès 1416 (H. KEUSSEN, *Die Matrikel der Universität Köln, 1389 bis 1559*, t. 1, 1389-1466, 1^{re} part., Bonn, 1892, p. 147. – E. DE MARNEFFE, *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège*, dans *A.H.E.B.*, t. 31, 1905, p. 140) ; il décède le 24 avril 1454 (S. BORMANS, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, dans *A.H.E.B.*, t. 6, 1869, p. 18). Sur ce personnage, voir S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au Moyen Âge. Nationalité, conditions juridique, sociale et intellectuelle des chanoines. Annexes*, Mém. de Lic. en Histoire dactyl., Liège, Université de Liège, 1954-1955, p. 232 (mais elle le dit archidiacre de Campine seulement à partir de 1418, après le décès de son prédécesseur, le cardinal Antoine Correr, en 1415 ; ce dernier meurt en fait en 1445 [C. EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. 1, Munster, 1898, p. 30. – F. C. UGINET, *Art. Correr, Antonio*, dans *Dizionario biografico degli Italiani* [= *D.B.I.*], t. 29, Rome, 1983, pp. 485-488] et il n'y a pour l'heure aucune preuve du fait qu'il fut l'un des archidiacres liégeois, la mention du 24 octobre 1411, dans U. BERLIERE, *Les archidiacres de Liège au XV^e siècle*, dans *Leodium*, t. 9, 1910, p. 130, n'étant pas étayée). Le personnage n'est pas mentionné par J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 2, ni par E. DE MARNEFFE, *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège*, dans *A.H.E.B.*, t. 25, 1895, pp. 433-485 ; t. 26, 1896, pp. 318-425 ; t. 31, 1905, pp. 109-166. Sur les curialistes liégeois, voir C. DURY, *Les curialistes belges à Rome et l'histoire de la curie romaine, problème d'histoire de l'Église. L'exemple de Saint-Lambert à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. 50, 1980, pp. 131-160.

brise légère – qui souffle durant le XV^e siècle⁷ et la personnalité, la vie personnelle de ces princes-évêques de Liège. Il est bon de le rappeler, ceux-ci sont un peu plus que de simples prélats perdus parmi mille autres : ils sont aussi des princes, membres privilégiés de la cour bourguignonne pour plusieurs d'entre eux, qui, certes, assument des responsabilités religieuses, mais qui ont aussi des préoccupations politiques, et, par là même, qui relèvent à la fois de la sphère du temporel et de celle du spirituel, une réalité qui bien sûr a affecté leur comportement. De la participation personnelle de ces prélats aux conciles, réunions pourtant autant politiques que religieuses, il n'est guère question dans les sources, sinon pour préciser qu'ils s'y font représenter⁸. Il n'en va guère mieux de leur pratique religieuse quotidienne. À propos de l'évêque Jean de Wallenrode, le chroniqueur

7. Le sujet n'a pour ainsi dire pas été étudié pour Liège au XV^e siècle. L'on se reportera néanmoins aux quelques paragraphes de synthèse de J.-P. DELVILLE, *Sous les feux de Paris ou de Rome*, dans J. STIENNON et J.-P. DELVILLE, *Liège. Histoire d'une Église*, fasc. 2, *Du X^e au XV^e siècle*, Eckbolsheim-Strasbourg, s.d., pp. 42-44 (1378-1468), et, pour la période qui suit, à J.-P. MASSAUT et M.-É. HENNEAU, *Réformes*, dans J.-P. MASSAUT, M.-É. HENNEAU et É. HELIN, *Id.*, fasc. 3, *Du XVI^e au XVIII^e siècle*, Eckbolsheim-Strasbourg, s.d., pp. 3-10 (1468-1545). Voir aussi, sans doute un peu trop optimiste sur la fibre religieuse des princes-évêques – l'accord épiscopal donné à une fondation religieuse ou sa confirmation ne nous semble pas exprimer une véritable implication, encore moins une initiative –, J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*, Liège, 1887. La collecte des actes des prélats liégeois pourrait permettre de nuancer nos propos.

8. L'on connaît par exemple les noms des cinq *ambassiatore*s de Jean de Bavière au concile de Pise (ils le sont également pour les abbés du diocèse ainsi que pour le chapitre cathédral et le clergé liégeois et diocésain). Parmi eux, maître Gérard Rondelli, docteur en théologie, et Lambert del Stache, qui représentera encore, avec d'autres, le prélat liégeois au concile de Constance. Voir H. MILLET, *Les pères du concile de Pise (1409) : édition d'une nouvelle liste*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge et Temps modernes*, t. 93, 1981, pp. 731, 774, 789. – H. DESSART, *L'attitude du diocèse de Liège pendant le concile de Bâle*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique* (= *R.H.E.*), t. 46, 1951, pp. 688, 689 et n. 2 (bibl.), 690, et *infra* ce que nous disons de Lambert del Stache. Mentionnons aussi ce Nicolas, un chanoine liégeois, participant pour le compte de son chapitre ou de son évêque au concile de Pavie-Sienne : W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Pavia-Siena, 1423-1424*, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 2002, p. 22 et n. 72.

Jean de Stavelot a soin de préciser qu'il fit ce que l'on n'avait plus vu depuis plus de trente ans et qui ne se reproduisit que 27 ans après sa mort, à savoir assumer lui-même les célébrations de l'Assomption⁹ : la messe est dite, c'est le cas de le dire. On l'aura compris : hormis à l'une ou l'autre occasions, décrites chemin faisant, les princes liégeois du XV^e ne furent pas les vrais artisans d'une réforme, encore moins des parangons de vertu religieuse. Des conversations relatives à l'état de son âme avec la mystique hollandaise Liedewij van Schiedam et une dévotion supposée envers la Vierge, c'est à peu près tout ce qu'aura comme contacts réels avec la foi chrétienne l'écu Jean de Bavière¹⁰, un dévot mondain selon Huizinga¹¹, en tout cas un Wittelsbach qui avait la morgue qui sied à un noble de haut rang et un élu de circonstance, qui se trouvait à Liège en transit et en partance pour le mariage et pour le premier État princier venant à vaquer. De Jean de Heinsberg¹², le successeur de l'écu de Bavière et sans doute le plus « religieux » des prélats liégeois du XV^e, outre l'un ou l'autre texte « synodal » et nombre de confirmations de fondations monastiques, les plus beaux titres de gloire religieuse sont à coup sûr d'une part sa participation, dès 1421, à une croisade contre les

9. *Et fist lidit monsangneur de Liege, tantoist le jour del Assumption Nostre-Damme apres ensiwant, chu que ons n'avoit pres de XXX ains là devant veyut, n'en ne veit-ons apres son deches plus de temps de XXVII ains : car ilh cantat le jour delle Assumption Nostre-Damme en pontificale grant messe à grant alteit elle englieze Sains-Lambert* : JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, éd. A. BORNET, Bruxelles, 1861, p. 166.

10. Sur cet élu (1389-1418), voir, en dernier lieu, A. MARCHANDISSE, *L'entourage de Jean de Bavière, prince-écu de Liège (1389-1418)*, dans *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*. Études réunies par A. MARCHANDISSE et J.-L. KUPPER, Genève, 2003, pp. 29-53, et la bibl. antérieure p. 31 n. 10.

11. J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, trad. J. BASTIN, Paris, 1995, p. 186, cité par J. LEJEUNE, *La Principauté de Liège de 1390 à 1482*, dans « *Problématique de l'histoire liégeoise* ». *Actes du Colloque de Liège, 13-14 mars 1981*, Liège, 1981, p. 136.

12. Sur cet évêque (1419-1455), voir, en dernier lieu : A. MARCHANDISSE, *Jean de Heinsberg ou le dilemme d'un prince-écu de Liège écartelé par des options politiques antagonistes*, dans *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, t. 38, *Rencontres de Dijon-Dôle (25 au 28 septembre 1997)* : « *Hommes d'église et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIV^e-XVI^e siècles)* », 1998, pp. 69-88, et la bibl. antérieure mentionnée p. 69 n. 3.

Hussites, anticipant puis répondant aux préoccupations en la matière du duc de Bourgogne Philippe le Bon¹³, d'autre part, de janvier à août 1444, son voyage d'outre-mer et sa volonté de visiter les lieux saints, un vœu qu'il ne sera cependant pas en mesure de réaliser pleinement¹⁴. Quant à Louis de Bourbon, il est principalement connu pour avoir été le suppôt et le larbin de ses oncle et cousin les ducs Philippe et Charles de Bourgogne¹⁵ et le Sac de la capitale de ses États, par les troupes du Téméraire, en octobre-novembre 1468, sonnera comme le glas anticipé de ce qui ne fut pas loin d'être un non-épiscopat¹⁶. Reste Jean de Wallenrode¹⁷, qui, on l'a brièvement

13. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 187-192.– ID., *Chronique latine*, éd. S. BALAU et É. FAIRON, dans ID., *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, 1913, p. 138.– SUFFRIDUS PETRI, *Gesta pontificum Leodiensium a Ioanne de Bavaria usque ad Erardum a Marcka*, éd. J. CHAPEAVILLE, dans ID., *Qui gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, t. 3, Liège, 1616, p. 116. – CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 412. – JEAN LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Chronique*, éd. F. MORAND, t. 2, Paris, 1881, p. 14. À ce propos, voir A. VANTUCH, *La participation liégeoise à la croisade contre les Hussites en 1421, d'après Jean de Stavelot*, dans *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 45-54. – Y. LACAZE, *Philippe le Bon et le problème hussite : un projet de croisade bourguignon en 1428-1429*, dans *Revue historique*, t. 93, 1969, p. 72.

14. Outre CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 449-450, SUFFRIDUS PETRI, *Gesta*, p. 128 et ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 21-22, c'est JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 525-527, 530-532, 538-541, qui offre l'exposé le plus détaillé du voyage épiscopal. Sur celui-ci, voir A. MARCHANDISSE, *Le prince-évêque de Liège Jean de Heinsberg (1419-1455) : un modèle pour le saint Georges de Pisanello ?*, dans *Annales de Bourgogne*, t. 70, 1998, pp. 138-140.

15. Louis de Bourbon (1456-1482) était le fils d'Agnès, duchesse de Bourbon, sœur de Philippe le Bon.

16. Sur cet évêque, voir notamment F. VRANCKEN, *Recherches sur la biographie de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège*, 2 vol., Mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège, 1980-1981 et P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège. 1477-1795*, t. 1, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, 1957, pp. 31-91.

17. Les propos de CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 409, sur Wallenrode et, par suite, sur ses prédécesseurs, sont éloquentes : *Qui subsequenter in festo Assumptionis B. Mariæ Virginis in ecclesia sua Leodiensi ad majus altare in pontificalibus solemniter celebravit, se verum*

entr'aperçu, avait semble-t-il toutes les qualités requises pour devenir un parfait évêque de Liège, mais avec seulement quelques mois d'épiscopat, il ne vécut pas assez longtemps pour offrir la pleine mesure de ses talents d'homme d'Église.

Dirigeants laïques plus souvent que pasteurs, les prélats liégeois n'oublient cependant pas que leur autorité religieuse leur donne une supériorité considérable sur les souverains et princes laïques voisins. Aussi, toutes ces responsabilités religieuses qu'ils assument peu ou prou, ils les font endosser par d'autres. Les évêques auxiliaires, tout d'abord, très impliqués dans l'action religieuse diocésaine, durant le XV^e siècle comme aux époques antérieures¹⁸, de même que les vicaires généraux et les scelleurs¹⁹. Les archidiacons se font également plus présents et redeviennent de véritables yeux, tout au moins pour l'élu de Bavière²⁰. Il n'en reste pas moins vrai qu'après un XIV^e siècle au

antistitem ac pium pastorem, prudentem, circumspectum, modestum & morigeratum in his & similibus actibus indesinenter exhibens & ostendens, contra morem prædecessorum suorum. Sur cet évêque (1418-1419), cf. B. JÄHNIG, *Johann von Wallenrode O.T. Erzbischof von Riga, Königlicher Rat, Deutschordensdiplomat und Bischof von Lüttich im Zeitalter des Schismas und des Konstanzer Konzils (um 1370-1419)*, Bonn-Bad Godesberg, 1970, et, en dernier lieu, semble-t-il, P. L. NEVE, *Das königliche Hofgericht, der Markgraf von Brandenburg und die Erbschaft des Lütticher Bischofs Johann VII. von Wallenrode*, dans *Geschichte des Zentraljustiz in Mitteleuropa. Festschrift für Bernhard Diestelkamp zum 65. Geburtstag*, sous la dir. de F. BATTENBERG et F. RANIERI, Weimar-Cologne-Vienne, 1994, pp. 101-118.

18. U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges-Lille-Paris, 1919, pp. 47-78. – A. MARCHANDISSE, *L'entourage de Jean de Bavière*, pp. 40-41. – ID., *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, pp. 328-329 (évêques auxiliaires à l'époque étudiée).

19. É. PONCELET, *Les vicaires généraux et les scelleurs de l'évêché de Liège*, Gembloux, 1940 (extr. de *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège* [= B.S.A.H.D.L.], t. 29, 1938), pp. 91-94, 105-116.

20. A. MARCHANDISSE, *Fonction épiscopale*, pp. 315-317, 321-322. – ID., *L'entourage de Jean de Bavière*, pp. 37-39. Les notes qui suivent n'ont pas été élaborées pour faire assaut d'érudition, mais pour montrer toute la richesse que pourrait produire une étude prosopographique du chapitre de la cathédrale de Liège et de l'ensemble des dignitaires religieux liégeois, tout spécialement pour le XV^e siècle. Celle-ci permettrait évidemment d'affiner notre présentation. Nous l'avons ébauchée, pour le XV^e, sur la base toute spéciale des archives vaticanes, dont le dépouillement reste à ce jour pour le moins fragmentaire. Celui des *Registres du Latran*, pour les premières années

cours duquel l'opulent diocèse de Liège est comme un réservoir de bénéfices et de dignités pour Avignon, les archidiaconats liégeois restent des postes d'observation privilégiés pour les créatures – nous avons envie de dire les taupes – que les puissants, les ducs de Bourgogne notamment, parvinrent à y introduire et demeurent très séduisants aux yeux des membres de la curie romaine. Les cardinaux s'empresseront de ne pas s'y presser en personne, mais de toucher les importants émoluments liés aux fonctions archidiaconales. L'on mentionnera par exemple, outre Nicolas de Kues, le cardinal de Ravenne et neveu d'Innocent VII Giovanni de Melioratis²¹, Landolpho Maramaldo²² et Ardicino de la Porta de Novaria²³, cardinaux-diacres

du pontificat de Nicolas V (1447-1455) n'ont pas permis d'exhumer quelque nom de dignitaire ou de chanoine liégeois inconnu de J. DE THEUX DE MONTJARDIN et de son ouvrage *Le chapitre de Saint-Lambert*. Ajoutons que, si l'on en croit les quelques approfondissements opérés pour le présent article parmi les informations proposées par De Theux pour le XV^e siècle, celles-ci semblent globalement exactes.

21. Ce cardinal-prêtre au titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem serait devenu chanoine forain de Saint-Lambert en 1410, juste avant son décès, qui se produisit cette même année. Il aurait été archidiacre de Condroz. Sur ce prélat, voir C. DURY, *Les curialistes belges à Rome*, pp. 150, 157. – S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, p. 235. – J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 178. – U. BERLIERE, *Archidiaconats au XV^e siècle*, p. 131 (hormis le titre et la date de mort, on doit les informations à ces deux derniers auteurs [?]).

22. Pourvu d'un canonicat à la cathédrale par le pape Boniface IX et de l'archidiaconat de Campine le 5 avril 1411 ; cité comme chanoine forain de Saint-Lambert jusqu'en 1415, année de sa mort. Il fut détenteur de la prévôté de la collégiale Saint-Paul de Liège et était archidiacre à Tournai. Voir C. DURY, *Les curialistes belges à Rome*, pp. 150, 157. – M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urbain VI (1378-1389) et de Boniface IX (cinq premières années : 1389-1394)*, Bruxelles-Rome, 1976, pp. 312-313 et n. 166, n° 234 ; pp. 322-323, n° 252 ; pp. 556-557, n° 707 ; p. 588, n° 763 ; p. 727. – S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, p. 235. – J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 180-181. – U. BERLIERE, *Archidiaconats au XV^e siècle*, p. 130.

23. Ce membre d'une famille noble de Navarre fut nommé chanoine de Saint-Lambert et archidiacre de Hainaut en 1427, par Martin V, tout en étant autorisé à exercer en même temps l'office d'*advocatus in curia romana*. † 1434. Voir S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 6. – K. A. FINK, *Repertorium germanicum*, t. 4, *Verzeichnis der in den Registern und Kameralakten Martins V. verkommenen Personen, Kirchen und Orte des*

aux titres de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano* et des Saints-Côme-et-Damien, peut-être un autre de ce même dernier nom, cardinal-prêtre au titre des Saints-Jean-et-Paul²⁴, ou encore les prélats romains qui se succédèrent à la tête du fertile archidiaconé de Hesbaye : Angelo Maria di Anna di Sommariva²⁵, les frères Cesarini, Giuliano²⁶,

Deutschen Reiches, seiner Diözesen und Territorien 1417-1431, 1^{re} part., A-H, Berlin, 1943, col. 127.– C. DURY, *Les curialistes belges à Rome*, pp. 152, 157.– F. BAIX, *La chambre apostolique et les libri annatarum de Martin V (1417-1431)*, t. 1, Bruxelles-Rome, 1947, pp. 215 et n. 2-216, n° 566 ; pp. 217-218, n° 569.– J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 203-204.– U. BERLIERE, *Archidiacres au XV^e siècle*, p. 131.

24. *Ibid.* : archidiacre de Hainaut (?).– C. EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. 2, p. 21 : † 1493.

25. Il apparaît comme chanoine forain de Saint-Lambert en 1421 et comme archidiacre d'Ardenne en 1428, année de son décès. Il était alors cardinal-évêque de Palestrina (après Ste-Lucie *in Septisolio* et Ste-Pudentienne). Voir S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 7.– C. DURY, *Les curialistes belges à Rome*, pp. 149, 155.– P. RICHARD, *Art. Anna di Sommariva (Angelo Maria di)*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques* (= *D.H.G.E.*), t. 3, Paris, 1924, col. 294-295.– S. CHOT-STASSART, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, p. 224.– J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 197.– U. BERLIERE, *Archidiacres au XV^e siècle*, p. 131.

26. Cardinal-diacre au titre de Saint-Ange *in Pescheria*, puis cardinal-prêtre au titre de Sainte-Sabine, et enfin cardinal-évêque de Tusculum, ce membre du très proche entourage pontifical, chanoine de Saint-Lambert dès le 23 décembre 1428, abandonna (le 10 août 1429) l'archidiaconé de Famenne (obtenu le 11 août 1428) pour celui de Condroz, avant de gagner celui de Hesbaye, concédé *motu proprio* par le pape Eugène IV le 13 mars 1431. † 10 novembre 1444. Voir R. ARNOLD, *Repertorium Germanicum. Regesten aus den päpstlichen Archiven zur Geschichte des deutschen Reichs und seiner Territorien im XIV. und XV. Jahrhundert, Pontificat Eugens IV.*, t. 1, Berlin, 1897, pp. 32, 54-55, n°s 149, 284.– F. BAIX, *La chambre apostolique et les libri annatarum de Martin V*, pp. 168 n. 4, 256 n. 6, 257, n° 686 ; p. 309 et n. 2, n° 835 ; p. 323 n. 1.– S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 7.– C. DURY, *Les curialistes belges à Rome*, pp. 149, 155.– J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 207-209.– U. BERLIERE, *Archidiacres au XV^e siècle*, p. 131. Pour ce prélat comme pour nombre d'autres cardinaux de haut vol, il manque une étude comparable au volume, en tout point remarquable, de M. PRIETZEL, *Guillaume Fillastre der Jüngere (1400/07-1473). Kirchenfürst und herzoglich-burgundischer Rat*, Stuttgart, 2001. En attendant, voir A. A. STRNAD et K. WALSH, *Art. Cesarini Giuliano*, dans *D.B.I.*, t. 24, Rome, 1980, pp. 188-195. Voir aussi, plus

cardinal bien connu, qui passa d'un archidiaconat liégeois à un autre et serait venu prêcher la croisade à Liège²⁷, son frère Giorgio²⁸, puis un autre prénommé Giovanni²⁹, l'évêque de Ferrare Bartolomeo della Rovere³⁰ et enfin Cesare Borgia³¹. Côté bourguignon, l'on signalera

largement, la très précieuse étude d'E. MEUTHEN, *Ein « deutscher » Freundeskreis an der römischen Kurie in der Mitte des 15. Jahrhunderts. Von Cesarini bis zu den Piccolomini*, dans *Annuario Historiae Conciliorum*, t. 27-28, 1995-1996, pp. 487-542, spéc. pp. 492 et s.

27. Le 12 juin 1431. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 424-425.

28. Il est cité comme archidiacre de Hesbaye le 28 janvier 1439, selon JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 430. C'est plausible, même si J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 230, déclare, quant à lui, que celui qui fut chanoine de Saint-Lambert dès 1434 ne devint archidiacre de Hesbaye que le 3 juillet 1444. Il apparaît comme tel le 13 avril 1448 (J. F. ABERT et W. DEETERS, *Repertorium germanicum*, t. 6, *Verzeichnis der in den Registern und Kameralakten Nikolaus V. verkommenden Personen, Kirchen und Orte des Deutschen Reiches, seiner Diözesen und Territorien 1447-1455*, t. 1, Tübingen, 1985, p. 138, n° 1356) et le 6 novembre 1460 (D. BROSIUS, U. SCHESCHKEWITZ, K. BORCHARDT, *Repertorium germanicum*, t. 8, *Verzeichnis [...] Pius' II. [...] 1458-1464*, t. 1, Tübingen, 1993, p. 199, n° 1357. De Theux ajoute que sa succession opposa l'évêque de Ferrare Bartolomeo della Rovere, qui suit, à un chambellan du pape, le conflit ayant été réglé par le pape Sixte IV au profit de Giovanni Cesarini. Voir encore C. DURY, *Les curialistes belges à Rome*, pp. 149, 155.— E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 26, p. 333.— U. BERLIERE, *Archidiaques au XV^e siècle*, p. 131.

29. J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 304, le dit pourvu de sa prébende cathédrale et de sa dignité archidiaconale par Sixte IV, reçu dans ses charges le 15 juillet 1476 et décédé le 12 novembre 1477. Voir aussi U. BERLIERE, *Archidiaques au XV^e siècle*, p. 131. Selon J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 339-340, un second Giuliano Cesarini, également cardinal (-diacre au titre des Saints-Serge-et-Bacchus), neveu de son homonyme, est désigné comme chanoine de Saint-Lambert et archidiacre de Brabant en 1491, par Alexandre VI Borgia ; il est reçu dans cette dernière charge en 1497. † 1510. Voir S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 219.— U. BERLIERE, *Archidiaques au XV^e siècle*, p. 130.

30. Il obtient l'archidiaconé de Hesbaye le 12 novembre 1477 ; il est cité comme tel le 25 juin 1479 (il continue à en percevoir les fruits) et le 28 septembre 1486. Voir S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, pp. 27-28, 32, 211.— E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 26, pp. 338, 340.— U. BERLIERE, *Archidiaques au XV^e siècle*, p. 131. Évêque de Ferrare (1474), puis patriarche de Jérusalem (1490), † 1495, il était le neveu du pape Sixte IV et le frère du

Ferry de Clugny³², Louis de Créquy³³, plusieurs Lalaing, Jean³⁴,

futur Jules II : C. WEBER, *Genealogien zur Papstgeschichte*, 1^{re} part., t. 1, Stuttgart, 1999, tabl. Della Rovere 1 (Savona).

31. À la mort de Della Rovere, César, alors cardinal au titre de Sainte-Marie-la-Neuve, se serait vu attribué par son père le pape Alexandre VI l'archidiaconat de Hesbaye ; il l'aurait résigné la même année, le 17 décembre 1494. Voir J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 334.– E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 26, p. 396.– U. BERLIÈRE, *Archidiacones au XV^e siècle*, p. 131. Les sources pontificales proposent des informations assez convergentes : É. BROUETTE, *Les Libri Annatarum pour les pontificats d'Eugène IV à Alexandre VI*, t. 4, *Pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI (1484-1503)*, Bruxelles-Rome, 1963, pp. 130 et 146, n^{os} 415 et 473.

32. Il aurait été pourvu d'une prébende à Saint-Lambert par Paul II, reçu comme archidiacre d'Ardenne le 10 février 1470 et apparaîtrait encore comme tel vers 1472. Cet évêque de Tournai, également cardinal (-prêtre au titre de St-Vital, puis -diacre à celui de Ste-Marie *in Domnica*), fut notamment chef du conseil ducal et chancelier de la Toison d'or. Voir J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 287.– E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 31, p. 142.– U. BERLIÈRE, *Archidiacones au XV^e siècle*, p. 130. Son frère Guillaume sera l'un des agents du Téméraire à Liège (J. BARTIER, *Les agents de Charles le Téméraire dans la principauté de Liège*, dans *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 159-160). Sur ce prélat, voir A. DE SCHRYVER, M. DYKMANS et J. RUYSSCHAERT, *Le pontifical de Ferry de Clugny, cardinal et évêque de Tournai*, Vatican, 1989 (*non vidi*).– J. PYCKE, *De Louis de la Trémoille à Ferry de Clugny (1388-1483) : cinq évêques tournaisiens au service des ducs de Bourgogne*, dans *Les grands siècles de Tournai (12^e-15^e siècles). Recueil d'études publié à l'occasion du 20^e anniversaire des Guides de Tournai*, Tournai-Louvain-la-Neuve, 1993, p. 225.

33. Il est nommé archidiacre de Famenne le 6 novembre 1480. Voir S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 36.– E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 26, p. 339.– J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 283-284 (le dit chanoine de Saint-Lambert dès 1469).– U. BERLIÈRE, *Archidiacones au XV^e siècle*, p. 130. Il était également prévôt de la collégiale Sainte-Croix de Liège (É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. 1, Bruxelles, 1911, p. LIII ; t. 2, p. 70, n^o 1899) et chanoine de Tournai en 1484 (E. BROUETTE, *Libri Annatarum. Pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI*, p. 6, n^o 15 et 17), avant de retourner à la vie laïque. Louis de Créquy serait l'un des neuf enfants de Jean V, seigneur de Créquy, de Fressin et de Canaples (chevalier de la Toison d'or dès la fondation de cet ordre, le 10 janvier 1430, homme de guerre et

Antoine³⁵ et Arnould³⁶, François de Busleyden³⁷, d'autres encore : ils

diplomate pour le compte du duc de Bourgogne, dont il fut le conseiller et le chambellan, grande figure de la cour de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire), et de Louise de La Tour d'Auvergne (B. SCHNERB, *Art. Jean V, seigneur de Créquy, de Fressin et de Canaples*, dans *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle. Notices bio-bibliographiques*, éd. R. DE SMEDT, 2^e éd., Francfort, 2000, pp. 51-53, n° 23) : Père ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France [...]*, 3^e éd., t. 6, Paris, 1730, p. 783, dont l'information erronée, mais qui confirme ce qui est dit plus haut, est reprise telle quelle par M. PRÉVOST, *Art. Créquy (Jean V de)*, dans *Dictionnaire de Biographie française*, t. 10, Paris, 1965, col. 1215.

34. Selon J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 239-240, mais aussi D. SCHWENNICKE, *Europäische Stammtafeln. Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten*, nlle sér., t. 7, *Familien des Alten Lotharingen II*, Marbourg, 1979, tabl. 71, il est le fils de Guillaume, seigneur de Lalaing et de Bugnicourt (élevé à la cour avec Philippe le Bon, conseiller et chambellan ducal, premier bailli bourguignon de Hainaut, sénéchal d'Ostrevant, stathouder de Hollande, membre du conseil ordinaire du duc : M.-T. CARON, *Les vœux du faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque nationale de France*, Turnhout, 2003, p. 288, n° 104), et de Jeanne de Créquy, la sœur de Jean V (n. précédente), est chanoine de Saint-Lambert en 1440 et prévôt (et donc archidiacre de Liège) en 1443, en 1447 et en 1457 (É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 5, Bruxelles, 1913, pp. 135, 136, 138.— ID., *Conclusions capitulaires*, p. 488), accompagne Jean de Heinsberg durant son voyage d'outre-mer (JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 532, déclare que le prévôt en question est le fils de Simon de Lalaing) et, à la mort de son frère aîné, le célèbre Jacques de Lalaing, résigne la prévôté (manifestement en faveur de son cadet, Antoine, qui suit), regagne l'état laïque et épouse Catherine Wiette. † 1498. Les sources pontificales proposent des informations convergentes : E. BROUETTE, *Libri Annatarum. Pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI*, p. 25, n° 64. Voir encore U. BERLIERE, *Archidiaques au XV^e siècle*, p. 130. Selon R. BORN, *Les Lalaing. Une grande « mesnie » hennuyère, de l'aventure d'Outrée au siècle des Gueux (1096-1600)*, Bruxelles, 1986, pp. 40, 159, 160, 169, il est né vers 1421 (ca 1422 pour D. SCHWENNICKE, *op. cit.*) et aurait résigné la prévôté en 1481, au profit d'Arnould, son cousin, évoqué n. 36.

35. Selon J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, p. 252 : frère du précédent, prévôt de Saint-Lambert vers 1450 (information semble-t-il invalidée par les éléments présentés n. précédente), il résigne ses bénéfices en faveur d'Arnould de Lalaing, mentionné n. suivante ; il l'aurait fait pour suivre le duc de Bourgogne dans son expédition suisse et serait décédé à Grandson en 1476. « Seigneur de Bugnicourt, † 1469 », selon R. BORN, *Lalaing*, p. 40, qui, p. 156, lui accorde une carrière exclusivement

ne sont guère présents et se font souvent remplacer, tout en restant

laïque, précise qu'il est déclaré mort dans le testament de son père de septembre 1473 et que son épitaphe le dit décédé le 8 janvier 1469 ; également seigneur de Bugnicourt, membre de la cour bourguignonne et marié, selon D. SCHWENNICKE, *op. cit.* Voir aussi U. BERLIERE, *Archidiares au XV^e siècle*, p. 130.

36. Il est élu chanoine et prévôt de Saint-Lambert le 6 février 1481 (S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 38.— ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 265 — il siège au synode à Notre-Dame-aux-Fonts). Docteur en théologie et *in utroque jure*, professeur à l'université de Louvain, il est le fils de Simon de Lalaing, seigneur de Montignies, le frère de Guillaume mentionné à la n. 34 (chevalier de la Toison d'or dès le chapitre de 1431, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne : P. DE WIN, *Art. Simon de Lalaing, seigneur de Montignies*, dans *Les Chevaliers de la Toison d'or*, pp. 60-63, n° 26.— M.-T. CARON, *Les vœux du faisán*, pp. 290-291, n° 107) et donc le cousin des deux personnages précédents. † 21 mars 1485. Voir ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 265.— D. SCHWENNICKE, *op. cit.*— J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 315-316.— E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 25, p. 339.— U. BERLIERE, *Archidiares au XV^e siècle*, p. 130. Exposé détaillé de la carrière bénéficiale du personnage dans D. BROSIUS, U. SCHESCHKEWITZ, K. BORCHARDT, *Repertorium germanicum*, t. 8, pp. 49-50, n° 296. Il fut un intime du Téméraire et de Maximilien (R. BORN, *Lalaing*, p. 151). Un Arnould de Lalaing, clerc du diocèse de Liège, est déclaré décédé le 25 février 1485 : E. BROUETTE, *Libri Annatarum. Pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI*, pp. 10-11, n° 27.

37. Parmi de multiples dignités, il détint la prévôté de Saint-Lambert dès le 22 août 1485, en remplacement du résignataire Giovanni Giacomo Sclafenati, lui aussi cardinal (-prêtre au titre de Saint-Étienne au Caelius), prévôté qu'il résigne avant sa mort, le 22 août 1502. Voir S. BORMANS, *Conclusions capitulaires*, pp. 210 (qui le dit élu à ladite prévôté), 223.— E. PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. 5, p. 230.— E. BROUETTE, *Libri Annatarum. Pontificats d'Innocent VIII et d'Alexandre VI*, p. 25, n° 64 (où il est précisé que Sclafenati a résigné et qu'il l'a fait en cour de Rome, ce qui justifierait une intervention du pape dans la désignation de Busleyden).— J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. 2, pp. 321-323.— E. DE MARNEFFE, *A.H.E.B.*, t. 25, pp. 340, 341.— U. BERLIERE, *Archidiares au XV^e siècle*, p. 130. Ce personnage fut l'un des proches de Philippe le Beau (J.-M. CAUCHIES, « Croit conseil » et ses « ministres ». L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506), dans *À l'ombre du pouvoir*, pp. 385-405.— ID., *Philippe le Beau. Le dernier duc de Bourgogne*, Turnhout, 2003, *passim*). Sur ce personnage, voir, sans doute en dernier lieu, H. HOURS, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, t. 4, *Diocèse de Besançon*, Turnhout, 1999, pp. 73-75 (avec bibl. antérieure).

sans doute informés et influents. Plus largement, le chapitre de Saint-Lambert, temple du conservatisme s'il en est, dont l'attachement viscéral à ses privilèges et à leur respect³⁸ va à l'exact encontre de tout processus de réforme, constitue lui aussi un gîte de choix notamment pour curialistes romains en mal de bénéfices³⁹. Et le reste du clergé séculier semble tout aussi passif. Indépendamment de ces catégories de personnes, l'on trouve dans l'entourage des princes-évêques, parmi leurs proches, de véritables figures religieuses, voire de réels thuriféraires de la réforme. Parmi ces individualités, l'on mentionnera quelqu'un comme Guillaume de Gavre de Liedekercke, l'archidiacre de Campine déjà évêqué⁴⁰, qui sera l'un des mambours⁴¹, des deux lieutenants *por ly en la spiritualiteit* de Heinsberg durant son voyage vers la Terre sainte, l'un des deux responsables religieux du diocèse durant les mois que dura cette expédition⁴². Et puis il y a aussi cette personnalité hors du commun que fut Lambert del Stache ou de

38. A. MARCHANDISSE, *Fonction épiscopale*, pp. 439-440. En 1480, une bulle de Sixte IV déclare encore que la cathédrale, ses dignitaires, son chapitre et ceux qui en dépendent sont exempts de la juridiction de l'évêque, de ses vicaires (E. PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. 5, p. 208).

39. La liste des archidiacres « italiens » en constitue une preuve. Il est pratiquement impossible, tant elle serait longue, d'égrainer celle des chanoines cathédraux en cheville avec des puissances étrangères, notamment avec les princes bourguignons. Évocation de cette intrusion bourguignonne – Liège est malheureusement exclue de l'analyse – dans É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 4, *L'Église aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne et Charles-Quint, 1378-1559*, Bruxelles, 1949, pp. 69-82.

40. Cf. n. 6.

41. Deux des trois catégories de mambours liégeois, en l'occurrence ceux dont il n'est pas question ici – le mambour *sede vacante* et le capitaine – ont été évoquées dans deux études récentes : A. MARCHANDISSE, *La vacance du siège épiscopal et la mambournie sede vacante à Liège aux XIII^e-XV^e siècles*, dans *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions* (= C.R.H.I.D.I.), t. 15, *Sede vacante. La vacance du pouvoir dans l'Église du Moyen Âge*, éd. J.-L. KUPPER, A. MARCHANDISSE, B.-M. TOCK, 2001, pp. 65-92 et ID., *Les basses œuvres du prince-évêque de Liège Jean d'Arckel et la renaissance du Tribunal des XXII (1373-1376)*, dans *Cahiers du C.R.H.I.D.I.*, t. 18, *Guerre, pouvoir, principauté*, éd. J.-M. CAUCHIES, 2002, pp. 86-88.

42. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 526, 529.– ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 21.– E. PONCELET, *Vicaires généraux*, p. 91.

Stipite, selon la forme latine⁴³. Docteur en droit canon, bénédictin, prieur de Bertrée et de Namèche, collecteur de la Chambre apostolique dans le diocèse de Liège, ce proche de Jean de Bavière sera le chantre des droits de ce dernier à l'issue du coup d'État de 1406, qui vit monter sur le trône liégeois le diaphane Thierry de Perwez, et au cours des événements qui aboutirent au carnage d'Othée en 1408⁴⁴. Il sera le fondé de pouvoir de l'élu, des abbés de sa province, du chapitre cathédral et du clergé liégeois au concile de Pise⁴⁵ puis, à son retour, on le verra plus loin, prit une part active à la réforme des abbayes bénédictines de Saint-Laurent à Liège et de Florennes, avant de représenter à nouveau l'évêque, mais aussi le chapitre de Saint-Lambert, le duc de Brabant et l'abbé de Cluny, au concile de Constance, où tout un ensemble de missions, notamment diplomatiques, lui furent confiées⁴⁶. En particulier, il fut de ceux qui furent chargés de persuader Benoît XIII et Jean XXIII de renoncer à la tiare, et de se rendre auprès du premier, à Peñíscola, afin de lui communiquer la teneur des décisions conciliaires⁴⁷. À titre de représentant de la nation allemande, il participa à l'élection de Martin V, dont il fut le protégé, le *camerarius* et le *familiaris*. Lorsqu'il mourut, en 1424, il œuvrait comme conseiller en cour de Rome du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

43. Sur ce personnage, voir F. BAIX, *La chambre apostolique et les libri annatarum de Martin V*, pp. XLIII-XLIV, LXXXIX, 200-201 n. 4.– U. BERLIERE, *Prieuré de Bertrée*, dans *Monasticon belge*, t. 2, Maredsous, 1928, pp. 112-114 et surtout ID., *Dom Lambert del Stache*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, Maredsous, 1897, pp. 57-77 et T. J. SULLIVAN, *Benedictine monks at the university of Paris, A.D. 1229-1500: a biographical register*, Leyde-New York-Cologne, 1995, pp. 319-321, n° 617. Voir encore W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz, 1414-1418*, t. 2, *Bis zum Konzilsende*, Paderborn-Munich-Vienne-Zurich, 1997, spéc. pp. 265-269. Bertrée (Belgique, pr. Liège, arr. Waremme, comm. Hannut) et Namèche (Belgique, Namur, Namur, Andenne).

44. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 105-106.

45. Cf. n. 9.

46. *Ibid.*, p. 159.– CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 408-409.

47. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 161-162. Voir aussi MICHEL PINTOIN (RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), *Chronique contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. L. BELLAGUET et B. GUENEE, vol. 3, t. 5, Paris, 1994, pp. 620, 720 ; t. 6, p. 176 (pour l'élection de Martin V).

S'ils se contentent d'incarner à leur manière la fonction épiscopale au sens contemporain du terme et l'idée de réforme du XV^e siècle, les princes-évêques de Liège, suppléés par certains membres de leur entourage, n'en ont pas moins soutenu, de-ci de-là, l'une ou l'autre œuvre réformatrice entreprise au cours de ces quelques décennies. Nous les évoquerons selon un degré croissant de réussite.

Premières mesures réformatrices : ce que nous serions tenté d'appeler la matière synodale. Pour la période qui nous occupe, son élaboration se concentre tout entière sur le règne de Jean de Heinsberg et elle paraît foisonnante. Trois textes, promulgués en 1424, 1446 et 1454, forment un premier ensemble⁴⁸. Les deux premiers ne ressortissent pas véritablement à la législation synodale mais constituent plutôt ce que l'on appelé fort justement des statuts d'officialité⁴⁹, des dispositions *ad extirpandum officiorum curie nostre necnon curiarum venerabilium virorum prepositi, capituli, archidiaconorum nostrorum Leodiensium ipsas curias sequentium abusus et excessus*. En septembre 1337, le prince-évêque Adolphe de la Marck accordait de tels statuts à l'officialité de Liège, statuts qu'il modérait dans la quinzaine. En 1339, il publiait la constitution *De penitentis et remissionibus* du pape Clément V. Quatre ans plus tard, toute cette matière se trouvait à nouveau modifiée par le même Adolphe de la Marck, avant que, le 3 avril 1405, l'élu Jean de Bavière ne la confirme et ne l'augmente⁵⁰. Les textes publiés par Jean de Heinsberg en 1424 et 1446 constituent, pour le premier, une révision des statuts de 1337 et 1339, pour le second une republication, pratiquement littérale, de l'acte de Jean de Bavière de 1405. Quant au

48. S. BORMANS, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Première série. 974-1506* (= R.O.P.L.), Bruxelles, 1878, pp. 548-550 (20 octobre 1424), 576-577 (29 mai 1454 ?).— J. MAURITIUS, J. F. SCHANNAT et J. HARTZHEIM, *Concilia Germaniae*, t. 5, *Ab anno MCCC ad MD*, Cologne, 1763, pp. 306-314 (4 juin 1446).— *Chronique du règne de Jean de Bavière*, éd. S. BALAU et É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, 1913, p. 214 (1423 pour 1424). Analyse (1446) dans C.-J. HEFELE, *Histoire des conciles*, trad. H. LECLERCQ, t. 7, 2^e part., Paris, 1916, p. 1154.

49. A. ARTONNE, L. GUIZARD et O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'ancienne France du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle*, 1^{re} éd., Paris, 1963, 2^e éd., Paris, 1969, p. 273 n. 1.

50. R.O.P.L., pp. 233-238 (28 septembre 1337), 238-245 (7 octobre 1337), 245-247 (22 septembre 1339), 252-254 (9 juillet 1343), 408-420 (3 avril 1405). La citation qui précède est tirée du texte de 1405.

texte de 1454, dont la date et la tradition diplomatique sont bien incertaines, il réaffirme un certain nombre de principes et de dispositions judiciaires qui ne rentrent aucunement dans la catégorie des statuts synodaux⁵¹. Hormis les quelques statuts élaborés par un clergé liégeois on l'a dit sourcilieux sur la question de ses privilèges et qui voyait dans les statuts provinciaux colonais de 1423 une atteinte à ceux-ci, des statuts qui, si l'on en croit Jean de Stavelot, comme d'habitude semble-t-il dire, n'ont pas suscité de réforme durable⁵², reste à évoquer le très long texte du 28 octobre 1445⁵³, élaboré à

51. L'on y précise pêle-mêle que les autorités laïques n'ont pas à connaître des crimes relevant du for ecclésiastique et ne doivent en aucun cas élaborer une législation allant à l'encontre de ce principe, que les usuriers ne seront soutenus ni favorisés, qu'adultères et fornicateurs doivent se débarrasser prestement de leurs partenaires, que celui qui admet des actes licencieux dans sa maison est menacé d'excommunication et de bannissement et qu'il ne peut prétendre à exercer des responsabilités urbaines, enfin que les prostituées et surtout les proxénètes connaîtront les pires tourments, tout comme ceux qui permettent le jeu dans l'enceinte de leur habitation. Ils ajoutent, par ailleurs, que des mesures seront prises contre ceux qui osent blasphémer contre la Vierge, injurier le Saint-Siège et l'évêque de Liège. La prise en compte de l'ensemble du dossier synodal a quelque peu modifié, en terme de typologie tout au moins, l'impression suscitée par ce texte de 1454 lorsque fut publié le texte suivant : A. MARCHANDISSE, *La police du vice. Contrôle et répression de la prostitution dans la principauté de Liège à la fin du Moyen Âge*, dans *Bulletin de la Commission royale pour la Publication des anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 43, 2002, pp. 75-93.

52. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 195.– ID., *Chronique latine*, p. 140 (avec une vision plus optimiste).– J. MAURITIUS, J.F. SCHANNAT et J. HARTZHEIM, *Concilia Germaniae*, t. 5, pp. 217-222.

53. Nous avons consulté les éditions suivantes : *Statuta synodalia dioc. Leod.*, Louvain, Rodolphe Loeffs de Driel, s.d. [1484].– *Statuta synodalia dioc. Leod.*, Cologne, Louis de Renchen, 6 avril 1492.– *Statuta synodalia dioc. Leod.*, s.l. [Louvain], Thierry Martens, 1500.– *Statuta Synodalia Leodiensis. Cum eorum modificationibus confirmatione et approbatione diligenter recognita 1445 die 18 octobris*, Paris, J. Bade pour G. Vosterman, 1518, LIEGE, Université, Centre d'Information et de Conservation des Bibliothèques, Salle des Mss, mss XV. C. 217, XC. C. 85 (2), XV. C. 14, XV. C. 15, 246 A Réserve (1). Le second n'est pas connu de A. ARTONNE, L. GUIZARD et O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux*, pp. 273-274. Voir encore ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 26.

l'issue du synode qui se tint dix jours plus tôt⁵⁴. Si, de fait, il s'agit bien, cette fois, de statuts synodaux, force est de constater qu'ils ne présentent absolument aucune originalité puisqu'ils ne sont jamais qu'une nouvelle publication, mot pour mot, des célèbres statuts de l'évêque Jean de Flandre de 1288, seul véritable synodal du Moyen Âge liégeois⁵⁵. Luxuriante d'apparence, la matière synodale liégeoise s'avère donc *in fine*, pour le XV^e siècle, bien redondante et inerte.

Venons-en à présent à l'action en principauté de Nicolas de Kues⁵⁶. On l'a dit, de septembre 1451 aux premiers mois de 1452, le légat pontifical, chargé, par le pape Nicolas V, d'une mission réformatrice dans l'Empire, ainsi que de la publication du jubilé de 1450 – ce dont il s'acquitta effectivement, notamment pour les habitants de Maastricht, Fauquemont, Dahlem et Limbourg, des doyennés de Tongres, Beringen, Maaseik, Saint-Trond⁵⁷, etc. – fut amené à s'intéresser au diocèse de Liège, à sa partie thioise dans un premier temps, et au laxisme qui, à ses yeux, y régnait. À Maastricht, le légat réforma les chapitres de Notre-Dame et de Saint-Servais⁵⁸. Il accorda son attention aux établissements religieux de Tongres, multipliant par ailleurs, dans la suite, ses exigences à l'égard des chanoines de la collégiale Notre-Dame⁵⁹, et chargea son ami le doyen

54. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 571-573.– CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 454.

55. Les *statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège (1288)*, éd. J. AVRIL, dans *B.S.A.H.D.L.*, t. 61, 1996, spéc. p. 18 n. 21.

56. L'essentiel de ce qui suit est bien sûr issu des études mentionnées n. 3. Ce relevé n'est pas entièrement chronologique et ne vise pas à l'exhaustivité, mais à montrer que la multiplication des mesures et l'impression de sévérité qu'elles produisirent menèrent à l'échec dans nos régions.

57. Par exemple ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 32 n. a et 33.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1172-1173, 1179-1181, 1196, 1200, 1203, 1210, 1224-1225, n^{os} 1818-1819, 1825, 1851, 1858, 1867, 1879, 1904, etc.– J. PAQUAY, *Nicolas de Cusa*, p. 285. Fauquemont (P.-B., Limbourg) ; Dahlem (Belgique, Liège, Liège, Dahlem) ; Limbourg (Belgique, Liège, Verviers, Limbourg) ; Beringen (Belgique, Limbourg, Hasselt, Beringen) ; Maaseik (Belgique, Limbourg, Maaseik).

58. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 33.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1195, 1377-1378, n^{os} 1850, 2130.– E. VANSTEENBERGHE, *Le cardinal Nicolas de Cues*, p. 487.

59. J. PAQUAY, *Nicolas de Cusa*, pp. 286-288, 292, 295-298, 304.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1211, 1415, n^{os} 1880, 2193.

de la collégiale Saint-Paul de Liège Pierre de Molendino de réviser le règlement du béguinage de la même ville⁶⁰. À Saint-Trond, d'où il alla visiter les abbayes d'Oplinter (?) et de Nonnemielen⁶¹, il approuva la fondation d'un *officium cantoriae* en la collégiale de la ville⁶², visita et réforma son abbaye⁶³, lui faisant plus tard parvenir le texte des statuts qu'il se faisait fort de lui imposer⁶⁴. Il soumit par ailleurs les frères mineurs de la localité à un nouveau règlement⁶⁵, visita et réforma l'abbaye de Herckenrode⁶⁶, confirma les privilèges du prieuré nouvellement fondé des croisiers de Kolen, à Kerniel⁶⁷, ainsi que ceux accordés par les évêques de Liège au prieuré de chanoinesses régulières de Luciëndaal à Saint-Trond⁶⁸ ; il concéda enfin des statuts

60. *Ibid.*, pp. 1222-1223, n° 1902.– J. PAQUAY, *Nicolas de Cusa*, p. 286.

61. CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 475.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1202-1203, n°s 1866, 1866 a. Nonnemielen (Belgique, Limbourg, Tongres, Riemst) : d'après une chronique de l'abbaye de Valduc, Marie Pollarts van Hoelene, abbesse de Mielen dans les années 1450, tenta d'introduire la réforme dans cette abbaye, sans succès (J. GRAUWELS, *Abbaye de Mielen, à Saint-Trond*, dans *Monasticon belge*, t. 6, *Province de Limbourg*, Liège, 1976, p. 96) ; Oplinter (Belgique, Brabant, Louvain, Tirlemont).

62. J. PAQUAY, *Nicolas de Cusa*, pp. 294-295.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, p. 1201, n° 1862.

63. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 32 n. a.– CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 475.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1201-1202, n°s 1863-1864.– *Monasticon*, t. 6, p. 51.

64. E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1219-1221, n° 1899.

65. C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 2, Bruxelles, 1874, pp. 305-306.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1202, 1416-1417, n° 1865, 2195.

66. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 32 n. a.– CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 475.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1202-1203, 1210, n°s 1866, 1877, 1878. Cf. aussi *infra*. Herckenrode (Belgique, Limbourg, Hasselt, Kuringen).

67. J. DARIS, *Histoire de la bonne ville, de l'Église et des comtes de Looz suivie de biographies lossaines*, t. 2, Liège, 1865, p. 48.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, p. 1217, n° 1895.– L. HEERE, *Prieuré de Kolen, à Kerniel*, dans *Monasticon*, t. 6, p. 255 (prieuré fondé avec l'autorisation du prince-évêque Jean de Heinsberg, en 1438). Kerniel (Belgique, Limbourg, Tongres, Borgloon [Looz]).

68. E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1192-1194, n° 1846.– E. PERSOONS, *Prieuré de Luciëndal, à Saint-Trond*, dans *Monasticon*, t. 6, p. 264.

aux tertiaires de Saint-François⁶⁹ et ratifia l'ensemble des privilèges concédés au couvent des bogards de Zepperen (Hasselt)⁷⁰. Alors que Nicolas organisait rondement la réforme dans les régions thioises du diocèse, des dignitaires liégeois de ses amis l'enjoignirent de venir promulguer la grâce du jubilé à Liège même, invitation à laquelle le légat répondit qu'il n'était pas sûr d'être habilité à agir en région wallonne⁷¹. Il lui fut alors répondu que sa qualité de chanoine et d'archidiacre liégeois était de nature à lever tout obstacle et le cardinal fut reçu dans la liesse générale⁷². Nul doute cependant que les mesures prises dans les jours qui avaient précédé n'avaient pas fait que des heureux. C'est que Nicolas avait peut-être déjà disputé le chapitre de Tongres, où officiait un certain Hilger, suffragant de Liège, dont la légitimité de la consécration était contestée ; il lui aurait alors interdit d'exercer son ministère tandis que les chanoines de Tongres protestaient de leur ignorance et de leur bonne foi⁷³. Par ailleurs, alors que Nicolas de Kues résidait déjà à Liège, deux chanoines de Saint-Servais de Maastricht vinrent raconter, des trémolos dans la voix, comment le légat les avait amenés, par la ruse, à se défaire de leurs concubines. Puis ce sont l'abbé de Saint-Trond et l'abbesse de Herckenrode qui se présentèrent à Liège et se plaignirent des réformes que leur imposait le légat. Nul doute, dans ces conditions, que le

69. E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1189-1190, n° 1843.– U. BERLIÈRE, *Le cardinal Nicolas de Cues*, pp. 273-275. Parmi ces privilèges, ceux accordés par Jean de Heinsberg.

70. E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1188-1189, n° 1841-1842.– U. BERLIÈRE, *Le cardinal Nicolas de Cues*, p. 273.

71. Sur tout ceci, voir ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 32-35 (p. 32 n. a : *respondit se dubitare, an potestas legationis suae se extenderet usque ad Leodium, quia esset alterius linguae*).– CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 475.– E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1214-1219, 1223, 1225, 1226, 1411-1412, n°s 1887-1890, 1893-1894, 1898, 1903, 1906, 1907, 2187.

72. ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 33 : *Qui voluit venire sicut cardinalis, et non sicut legatus. Sed multi de ecclesiis nescientes differentiam, clamaverunt. Quare nos magis refutabimus eum quam alii : veniat sicut legatus.*

73. Outre Oudenbosch (n. 71), voir E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1411-1412, 1453, n°s 2187 (mais l'auteur ne place pas la première rencontre avant le 12 janvier 1452), 2268 (de même pour la seconde, à la mi-février 1452).– U. BERLIÈRE, *Évêques auxiliaires*, pp. 62-63.

clergé liégeois se mordit les doigts d'avoir tellement insisté pour que Nicolas les honore de sa visite. Aussi décida-il de renvoyer au légat l'argument qui l'avait fait hésiter à gagner la cité mosane. Après tout, rien ne prouvait que sa légation s'étendît à Liège, ville et diocèse⁷⁴. Il ne pouvait donc être question d'accepter d'emblée une visite canonique et il fallait au plus tôt examiner ses bulles de légation, afin de le récuser le cas échéant. S'il fallait l'accueillir, c'était seulement à titre de confrère et de cardinal, non comme légat. Jean de Heinsberg, quant à lui, opta pour un moyen terme et suggéra que l'on s'informe auprès du Saint-Siège, avant de trancher le litige. Mais à présent qu'il était là, le cardinal ne voulait plus partir et il entendait bien faire œuvre de réformateur à Liège également. Et ce fut donc l'affrontement déjà évoqué : Nicolas quitta le palais épiscopal pour le couvent des chartreux, avant de révoquer toutes les faveurs accordées à la partie wallonne du diocèse, là où il accroissait celles des portions flamandes⁷⁵, et d'envoyer une lettre comminatoire au clergé liégeois, de son lieu de résidence du moment, Malmédy⁷⁶. De Trèves, il enjoindra l'abbaye de Stavelot-Malmédy de se soumettre sans tarder à la réforme⁷⁷. La brouille entre Liège et le légat finit par s'éteindre : les églises de la cité firent amende honorable⁷⁸ et Nicolas pardonna au suffragant, reconnaissant même le caractère licite des actes qu'il avait posés. Quant à l'application réelle des réformes imposées par le légat, les chroniqueurs ne manquent jamais de préciser qu'elles restèrent lettres mortes⁷⁹.

74. Les arguments sont notamment d'ordre linguistique et fleurent bon la situation belge actuelle : *attento quod non habent idioma teutonicum* (CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, col. 475) ; *quia non essent Alemanni sicut dicebat bulla ipsius, sed Gallici sive Germani* (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 34). Voir aussi les propos tenus dans la lettre comminatoire adressée par le légat au clergé liégeois et dans la réponse qui lui est faite.

75. E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, p. 1224, n° 1904.

76. Outre Oudenbosch (n. 71), voir E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, pp. 1228-1230, 1266-1270, n°s 1912-1913, 1977-1979. – E. VANSTEENBERGHE, *Le Cardinal-légit Nicolas de Cues*, spéc. les pp. 106-123.

77. E. MEUTHEN, *Acta Cusana*, p. 1257, n° 1963.

78. ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 35 : [...] *dimiseruntque focarias suas omnes, tam majores quam minores, sed non duravit statutum nisi per tempus modicum*.

79. *Ibid.*, p. 32 n. a : [...] *in Egmunda, et dedit eis unam reformationem in scriptis, quam sponponderunt observare : sed nihil fecerunt. Venit etiam in*

Un seul milieu diocésain témoigne d'un véritable souci de réforme et de renouveau : le clergé régulier⁸⁰. Est-il besoin de rappeler que la notion de réforme est inscrite au cœur de la démarche monastique, où il est sans cesse question de se re-former, à l'image de Dieu et à l'imitation du Christ, pour restaurer ainsi l'union originelle ? Au cloître, chacun est appelé à une permanente conversion des mœurs. Il y faut sans cesse re-prendre forme.

Il convient donc d'accorder la plus grande attention aux mutations opérées dans divers établissements religieux d'un diocèse de Liège où une réforme globale semblait s'imposer. Celle-ci bénéficia à n'en pas douter de la bonne santé religieuse de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques. Dans les années 1414-1415, l'élu de Bavière chargera l'abbé du moment, Renier de Sainte-Marguerite, et Lambert del Stache, déjà évoqué, d'œuvrer au redressement, il est vrai surtout matériel, de l'abbaye de Florennes, dans le Namurois – quelques années auparavant, le dernier avait déjà agi en ce sens à Saint-Laurent de Liège, sans grand résultat⁸¹ : dignitaires et moines seront envoyés à Florennes à cette fin⁸², tout comme d'autres, semble-t-il, un peu plus tard, sous l'abbé de Saint-Jacques Roger de Bloemendael, à l'abbaye de Gembloux, dans le même dessein et à la demande de Philippe le Bon⁸³, et à Stavelot, à plusieurs reprises⁸⁴. Un

Herkenrode, sed dissimulabant obedire. Fuit in S. Trudone [...]. Dedit unam reformationem in scriptis, quam praecepit teneri, sed nihil, aut valde parum de ipso fuit opere impletum. Voir n. précédente.

80. Évocation de l'évolution du monde régulier, des nouveaux ordres, des nouvelles fondations et de la réforme des établissements religieux aux XIV^e et XV^e siècles, dans É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. 4, *L'Église aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne et Charles-Quint, 1378-1559*, Bruxelles, 1949, pp. 275-335.

81. Voir *infra*.

82. U. BERLIÈRE, *Lambert del Stache*, pp. 64, 76-77.– ID., *Abbaye de Florennes*, dans *Monasticon belge*, t. 1, *Provinces de Namur et de Hainaut*, Maredsous, 1897, pp. 11, 156.– ID., *Abbaye de Saint-Jacques à Liège*, dans *Monasticon*, t. 2, pp. 20-21.– ID., *Prieuré de Bertrée*, p. 113.

83. *Gesta abbatum monasterii S. Jacobi Leodiensis*, éd. U. BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 1 (seul paru), Maredsous, 1894, p. 46.– S. BALAU, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire (= B.C.R.H.)*, t. 71, 1902, pp. 56-57.– U. BERLIÈRE, *Abbaye de Gembloux*, dans *Monasticon*, t. 1, p. 23.– ID., *Abbaye de Saint-Jacques*, p. 21.

double courant règne à Saint-Jacques – tout comme à Saint-Laurent – et une certaine mitigation fut acceptée par l'abbé. À Florennes, manifestement, une très grande discipline fut rétablie, car, dans la seconde moitié du XV^e siècle, pour restaurer celle des abbayes de son diocèse, l'évêque de Cambrai Henri de Berghes aurait sollicité la venue de moines de cet établissement namurois, alors géré par l'abbé Thomas de Limbourg⁸⁵. L'abbaye de Saint-Laurent était, semble-t-il, dans une situation morale globalement moins florissante. Vers 1409, devant l'opposition rencontrée, l'abbé Henri Ade dut renoncer à accueillir des moines réformés de Saint-Jacques et l'œuvre de réforme fut largement entravée par des abus de recrutement vers les années 1425⁸⁶. L'abbé Henri delle Cheraux, qui régit l'abbaye entre 1434 et 1459, se montra hésitant quant au choix à opérer entre observance réformée et mitigation, ce qui suscita des troubles dans le monastère⁸⁷, avant qu'abstinence et vie commune ne soient rétablies à l'extrême fin du XV^e⁸⁸. Nous avons évoqué Stavelot-Malmedy, les tentatives de

84. *Gesta abbatum monasterii S. Jacobi Leodiensis*, pp. 45 n. 4, 55-56.– S. BALAU, *Bibliothèque de Saint-Jacques*, p. 57.– U. BERLIERE, *Abbaye de Saint-Jacques*, pp. 21, 23.– ID., *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, dans *Monasticon*, t. 2, p. 91. Parmi les moines envoyés à Stavelot, le chroniqueur Corneille de Zantfliet, auteur d'un traité sur la réformes des moines (S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Âge. Étude critique*, Bruxelles, 1903, pp. 605-606).

85. U. BERLIERE, *Abbaye de Florennes*, p. 12.

86. *Gesta abbatum monasterii S. Jacobi Leodiensis*, p. 46.– *Vie de Henri Adam, vingt-cinquième abbé de Saint-Laurent de Liège (1404-1434)*, éd. U. BERLIERE, *Documents concernant l'abbaye de Saint-Laurent de Liège*, dans *A.H.E.B.*, t. 20, 1886, pp. 428-430.– *Historia insignis monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, éd. E. MARTENE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, t. 4, Paris, 1729, col. 1126-1128.– JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 94-95, 337.– U. BERLIERE, *Abbaye de Saint-Jacques*, p. 21.– ID., *Abbaye de Saint-Laurent à Liège*, dans *Monasticon*, t. 2, pp. 47-48.– ID., *Prieuré de Bertrée*, p. 113.

87. *Historia*, col. 1131-1132, 1136.– JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 510.– *Extraits de chroniques sur la fin du règne de Jean de Heinsberg*, éd. S. BALAU et É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, 1913, p. 219 (l'abbatiat de Cheraux fut marqué par diverses visites ou tentatives de visites par l'évêque Heinsberg, velléités qui suscitèrent pas mal d'hostilité).– U. BERLIERE, *Abbaye de Saint-Laurent*, p. 48. Saint-Jacques (Liège), Florennes, Gembloux, Stavelot-Malmedy, Saint-Laurent (Liège) : abbayes bénédictines.

88. *Historia*, col. 1151.– U. BERLIERE, *Abbaye de Saint-Laurent*, p. 51.

réforme qui furent le fait de moines de Saint-Jacques ; l'on ajoutera en 1473, une demande de retour à l'observance de la vie commune par l'abbé Jaspar⁸⁹.

Il sera encore question de réforme en 1414 à l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin de Flône, sur l'initiative de Jean de Bavière⁹⁰, d'un comportement exemplaire au prieuré de Saint-Quirin, à Huy, raison pour laquelle, en 1449, plusieurs pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine seront appelées à aller réformer leurs sœurs de Metz⁹¹, d'une clôture tout spécialement mise en exergue au prieuré de Bethléem, à Herent (1414)⁹², au titulaire duquel il sera demandé, sous le règne de Louis de Bourbon, de réformer les chanoinesses dites « dames blanches » de Louvain⁹³, des établissements masculins d'Oignies⁹⁴ et de Rolduc⁹⁵. Chez les prémontrés, l'esprit d'observance et de lutte contre la commende souffle de nouveau à l'abbaye de Parc, sous l'abbé Thierry de Thulden⁹⁶.

L'on pourrait bien sûr mentionner d'autres exemples pour ce premier XV^e siècle. Toutefois, si plusieurs ordres religieux eurent à cœur de se ressourcer ou simplement d'éviter un naufrage créé par les écarts de toute sorte, en terme de clôture et de communauté de biens notamment, personne mieux que les cisterciennes, et à leur suite les cisterciens, n'aspirèrent à davantage de rigueur. Elles concrétiseront ce désir sans pour autant se constituer en congrégation indépendante d'un ordre de Cîteaux auquel elles resteront attachées jusqu'à la fin de

89. ID., *Abbaye de Stavelot-Malmedy*, p. 93.

90. H. ÉVRARD, *Documents relatifs à l'abbaye de Flône*, dans *A.H.E.B.*, t. 24, 1893, pp. 490-492. – J. RUSSE, *Abbaye de Flône*, dans *Monasticon*, t. 2, p. 272. Flône/Amay (Belgique, Liège, Huy).

91. R. VAN DER MADE, *Prieuré de Saint-Quirin à Huy*, dans *Monasticon*, t. 2, pp. 435-436.

92. E. PERSOONS, *Prieuré de Bethléem, à Herent*, dans *Monasticon belge*, t. 4, *Province de Brabant*, Liège, 1964-1972, p. 1012. Herent (Louvain).

93. Cette réforme semble avoir mis du temps à s'instaurer. P. CROENEGRACHT, *Prieuré des dames blanches à Louvain*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1235-1246.

94. U. BERLIÈRE, *Prieuré d'Oignies*, dans *Monasticon*, t. 1, pp. 450-460.

95. E. PERSOONS, *Prieuré de Bethléem*, p. 1016.

96. A. D'HAENENS, *Abbaye de Parc à Heverlee*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 805-806. Parc (Heverlee/Louvain).

l'Ancien Régime. C'est une jeune moniale de l'abbaye de Robermont, Marie le Bervy, qui donnera l'impulsion à ce mouvement⁹⁷. Elle groupera autour d'elle quelques religieuses désireuses de rétablir la régularité, avec le soutien d'un moine d'Aulne, Jean de Gêves, mais la tension avec celles qui entendaient suivre les usages corrompus sera vive. En 1406, Marie et les siennes, auxquelles se joignirent notamment des religieuses de l'abbaye liégeoise de Vivegnis⁹⁸, gagnèrent Marche-les-Dames, dans le Namurois, alors en pleine tourmente. Attractive et polarisante, la communauté va bientôt essaimer, alors que celles des alentours, Moulins, Argenton, Le Jardinnet, Boneffe ou Soleilmont, sont critiquées pour leurs écarts de conduite, le comte de Namur ayant d'ailleurs demandé au Chapitre général de 1413 le remplacement des moniales par des communautés masculines⁹⁹.

En 1414, l'abbesse de Moulins est déposée et le confesseur de Marche, Jean de Gêves, devient le supérieur d'une communauté de religieux issus d'Aulne et de Villers¹⁰⁰. Soleilmont bénéficie de l'arrivée d'une religieuse de Marche, sa future abbesse Marie de Senzeilles, et de trois autres de Robermont, toutes désireuses bien sûr

97. Le mouvement est lié aux trois abbayes cisterciennes proches de la cité liégeoise, Robermont (Liège), Vivegnis (Herstal) et Val-Benoît (Liège). Cf. *Comment le monastère de Marche fut reformat et del premiere abbesse*, éd. V. BARBIER, dans *A.H.E.B.*, t. 22, 1890, pp. 129-135.— J. DE POTTER, *Épigraphie de l'abbaye de Marche-les-Dames*, Bruxelles, 1982, pp. 31-33.— M.-É. HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan. Moniales et vie contemplative à l'époque moderne*, Bruxelles-Rome, 1990, pp. 192-208.

98. ID., *Trois siècles de vie monacale à l'abbaye cistercienne de la Vigne Notre-Dame à Vivegnis (16^e-18^e s.)*, Herstal, 1980.

99. *Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, éd. J.-M. CANIVEZ, Louvain, t. 4, 1936, 1413, n° 82. Marche-les-Dames/Namur, Moulins/Anhée-sur-Meuse (Belgique, Namur, Dinant), Argenton/Lonzée/Gembloux (Namur), Le Jardinnet/Walcourt (Namur, Philippeville), Boneffe/Éghezée (Namur), Soleilmont/Fleurus (Belgique, Hainaut, Charleroi).

100. *Documents concernant la substitution de religieux aux religieuses de l'abbaye de Moulins*, dans *A.H.E.B.*, t. 8, 1871, pp. 5-18.— *Statuta*, 1418, n° 23. Les changements sont confirmés par l'élu de Liège le 16 novembre 1414 (*Documents*, pp. 12-14).

de vivre dans une religion réformée¹⁰¹. À Argenton et au Jardinnet, il sera interdit d'admettre de nouvelles religieuses avant d'avoir entrepris la réforme, prescription à laquelle les religieuses d'Argenton auront soin de se soumettre¹⁰². En 1466, Philippe le Bon fera d'ailleurs l'éloge de la discipline qui y règne¹⁰³. Au Jardinnet, en revanche, la communauté sera dissoute et remplacée vers 1441 par des moines, que viendra diriger Jean Eustache ; celui-ci, notamment par l'envoi de confesseurs, jouera un rôle majeur dans la réforme des abbayes de Beaupré, l'Olive, Refuge-Notre-Dame, le Saulchoir, Val-Duc ou Wauthier-Braine¹⁰⁴. Vers le milieu du XV^e, les cisterciens de Moulins et du Jardinnet viendront occuper les bâtiments abandonnés par des moniales de Boneffe, transférées dans d'autres monastères¹⁰⁵. Des réformes concerneront encore Félixpré et Saint-Rémy dans le courant des années 1460¹⁰⁶. Et l'on mentionnera enfin l'abbaye de Val-Duc qui, dès cette même année 1460, accueille un ensemble de moniales issues d'établissements divers que rassemblent une même volonté de vivre selon leurs vœux, un mode de vie insufflé par la duchesse de Bourgogne Marguerite d'York, loué par le Chapitre général de 1467 et couché sur parchemin en 1473¹⁰⁷.

101. *Nécrologe de Marche-les-Dames près de Namur*, éd. V. BARBIER, dans *A.H.E.B.*, t. 8, 1871, p. 178.– *Statuta*, 1418, n° 19.

102. *Documents concernant la substitution de religieux aux religieuses de l'abbaye de Moulins*, dans *A.H.E.B.*, t. 8, 1871, p. 10.

103. U. BERLIÈRE, *Abbaye d'Argenton*, dans *Monasticon*, t. 1, pp. 178-179.

104. *Chronique de l'abbaye du Jardinnet*, éd. U. BERLIÈRE, dans *B.C.R.H.*, t. 85, 1921, pp. 79-80. À propos de Jean Eustache, cf. n. 123. Beaupré/Grimminge (Belgique, Flandre orientale, Alost, Grammont), l'Olive/Morlanwelz (Hainaut, Thuin), Refuge-Notre-Dame/Ath (Hainaut), le Saulchoir/Kain (Hainaut, Tournai), Val-Duc/Hamme-Mille (Belgique, Brabant wallon, Nivelles, Beauvechain) ou Wauthier-Braine/Braine-le-Château (Brabant wallon, Nivelles).

105. *Chronique de l'abbaye de Boneffe*, éd. E. DEL MARMOL, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 4, 1855, pp. 95-142.– *Statuta*, 1461, n° 12 et 1462, n° 24.

106. *Statuta*, 1467, n° 17 et 44. Félixpré/Fromelennes (France, Ardennes), Saint-Rémy/Rochefort (Namur, Dinant).

107. C. VLEESCHOUWERS, *Joes van Dormael's Kroniek, der hervorming binnen de brabantse Cisterciënserinnenabdij Hertogendal (1488)*, dans *Ons Geestelijk Erf*, t. 47, 1973, pp. 204-206.

Sont préconisés dans ce texte édicté par François Calaber, abbé de Villers († 1487), lors de sa visite régulière : l'assistance aux offices, la clôture, le silence, la simplicité de la vie, la présence des seuls cisterciens pour assurer l'encadrement spirituel et matériel ainsi que la lecture commune¹⁰⁸. Ces réformes, précisons-le, seront très difficiles à préserver dans leur vigueur retrouvée, compte tenu notamment de la situation politique troublée du temps. Ainsi, celles instaurées à Robermont et au Val-Benoît, vers 1473-1476, cette dernière étant teintée de *Devotio moderna* et donc d'une conception intériorisée de la vie religieuse¹⁰⁹, seront entravées par certaines moniales, une rébellion condamnée par le Chapitre général de 1473¹¹⁰.

Il est important de souligner ici l'aspect original d'une réforme initiée par des femmes et diffusée dans un second temps au sein de monastères d'hommes. Entamée au début du XV^e siècle, elle se poursuit au début du siècle suivant, selon des modalités traditionnelles : des religieuses quittent leur abbaye réformée pour prêter main forte à une autre communauté en demande. Plusieurs textes – chroniques, cartes de visite, statuts du chapitre général, livres de dévotion – permettent d'en caractériser le programme. Les moniales proclament leur attachement indéfectible à la tradition cistercienne et souhaitent renouer avec les rigueurs des premiers moments : austérité et solitude, dans une scrupuleuse observance de la règle bénédictine. Elles justifient leur action par un état critique des lieux, jugés peu en rapport avec les exigences primitives. Deux

108. MALINES, Archives de l'archevêché, *Val-Duc*, n° 2.– BRUXELLES, Archives générales du Royaume, *Archives ecclésiastiques*, Supplément n° 20491. La carte de visite est éditée par R. DE GANCK, *De Reformatiebeweging bij de Zuid-Nederlandse Cisterciënserinnen in de 15^{de} eeuw*, dans *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, t. 32, 1981, pp. 75-86. Cf. aussi une série de lettres adressées par ce même abbé et ses prédécesseurs à diverses communautés de cisterciennes placées sous leur juridiction et conservées à l'archevêché de Malines. O. HENRIVAUX, *Inventaire analytique des archives de l'abbaye de Villers à l'archevêché de Malines-Bruxelles*, Villers-la-Ville, 1996, pp. 137-142.

109. Cf. le recueil de textes de méditation à l'usage des cisterciennes du Val-Benoît et copié à leur intention par Jehan de Raincheval, moine de Moulins en 1475. LONDRES, British Library, Ms. 193 Add 17715.– M.-É. HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan*, pp. 200-201.– ID., *Entre stalle et prie-Dieu : la religieuse liégeoise en prière*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, t. 217, 2000, pp. 327-344.

110. *Statuta*, 1473, n° 52.

éléments essentiels de la discipline sont réintroduits à la demande des moniales et à la satisfaction des supérieurs : la communauté des biens et la clôture stricte. Le premier point vise à restaurer l'esprit de pauvreté, à garantir le principe même de vie commune et, en conséquence, à dégager les moniales de l'emprise du monde et plus particulièrement de la pesante sollicitude de leurs familles. L'autre point, exigé par les fondateurs et vigoureusement remis à l'ordre du jour par Boniface VIII en 1298 dans sa bulle *Periculoso*, tente de renforcer cette rupture radicale, jugée indispensable pour le salut de tous, entre des femmes consacrées et le monde extérieur.

Aucune réforme ne peut aboutir sans l'intervention d'agents efficaces. La réussite du mouvement observé chez les cisterciennes s'origine dans la conjonction harmonieuse entre les souhaits des religieuses et la vigilance des supérieurs en matière de *cura monialium*. Ici, et contrairement aux idées reçues, largement diffusées plus tard par d'autres réformateurs, peu portés à reconnaître l'œuvre des prédécesseurs, les abbés ne négligent pas systématiquement leur mission de visiteurs. Les confesseurs se révèlent également très habiles à transmettre de maison en maison le nouvel esprit qui revivifie l'ordre au diocèse de Liège¹¹¹. Avant tout gens d'Église, ils se montrent attentifs à la réputation de l'institution. Il s'agit que les moniales fassent bonne figure sans susciter de critiques. L'ordre doit régner ; c'est du moins l'impression que les communautés doivent donner au monde. Sauver les apparences est une mesure d'urgence indispensable pour assurer un avenir à l'Église. Mais elle ne suffit pas. Les visiteurs en sont conscients, qui se préoccupent aussi d'authenticité et donc de réforme en profondeur. Les supérieurs cisterciens prennent en effet à cœur leur mission de gardiens des traditions et de propagateurs des réformes. Leurs discours tentent de préserver les fondements de la vie monastique qu'ils actualisent dans le sens d'une compréhension plus moderne de la vie consacrée. Ils s'attachent à restaurer ou à maintenir l'idée de communauté, tout en faisant place à l'individu. Ainsi, l'office psalmodié par le groupe occupe une place essentielle, mais les démarches spirituelles de chacune sont également recommandées. Ici surgit un des défis

111. X. HERMAND, *Un manuscrit à l'usage des confesseurs de cisterciennes dans les Pays-Bas bourguignons : Bruxelles, Bibliothèque royale, 11765-11768 (1136) vers 1450*, dans Roma, *magistra mundi. Itineraria culturae medievalis. Mélanges offerts au père E. Boyle*, éd. J. HAMESSE, t. 3, Louvain, 1998, pp. 173-188.

qu'auront à soutenir, non sans difficulté, les communautés contemplatives féminines à l'Époque moderne : maintenir la vie commune (offices, repas, travaux, récréations) tout en accordant des espaces de vie privée aux membres du groupe (dévotions personnelles, oratoires, cellules, retraites, activités d'écriture et de lecture), le tout sans déroger aux règles et aux coutumes.

Qu'on n'imagine pas l'histoire de ce mouvement tel un long fleuve tranquille. À mesure qu'il se propage, de proche en proche, dans tout le diocèse, les premières maisons touchées fléchissent et ont à nouveau besoin de sérieux coups de pouce ! Au sein même des communautés les plus enthousiastes, il subsiste toujours des récalcitrantes. Leurs arguments face aux exhortations des réformatrices préludent aux discours émis par les adversaires de la future Réforme tridentine. On découvre ainsi au sein d'un même couvent des personnes attachées aux traditions, que le changement effraie et l'excès de zèle agace. Des personnes soutenues par des autorités ecclésiastiques peu ouvertes aux initiatives isolées, surtout féminines. Dans l'autre camp, des moniales éprises d'absolu, en recherche d'une qualité de vie plus authentique, en révolte contre tout accommodement, et de ce fait, sans doute, peu accommodantes ! Des religieuses soutenues par un autre clergé investi d'un nouvel enthousiasme, qui découvre de nouvelles formes de spiritualité, des cisterciennes que l'on traite de « dévotes », peut-être parce qu'elles éprouvent tout à coup le besoin de redonner un sens à leur vie monastique. D'autres obstacles à la réussite du projet sont aisément détectables dans plusieurs abbayes : les difficultés économiques, qui mettent en péril l'exercice de la régularité – il est toujours plus malaisé d'être fidèle à son vœu de pauvreté dans une communauté dépourvue de revenus –, et l'emprise des familles de religieuses qui s'immiscent sans retenue dans le gouvernement de ces établissements¹¹².

Pourra-t-on parler d'effets durables ? Si la communauté des biens et la clôture stricte ne font pas toujours l'objet de la plus grande observance chez les cisterciennes passées maîtres dans l'art de l'adaptation, tout comme dans celui de résister vaillamment aux pressions des évêques et à défendre coûte que coûte leur privilège d'exemption, on a pu constater, pour les siècles suivants, la vigueur et

112. Une situation à rapprocher de l'analyse de P. L'HERMITE-LECLERCQ, *Le monachisme féminin dans la société de son temps. Le monastère de la Celle (XI^e-XVI^e siècle)*, Paris, 1989, pp. 250-251.

la ferveur de ces communautés, farouchement attachées aux traditions monastiques de leur ordre et à la vie contemplative qu'elles ont choisies. On rappellera pour exemple la réforme amorcée à Flines sous l'impulsion des moniales de Wauthier-Braine. Des lettres échangées entre les deux supérieures durant l'année 1508 témoignent de leur volonté commune de prolonger le mouvement amorcé au siècle précédent¹¹³. Les abbés d'Aulne, du Jardin et de Boneffe poursuivent leurs efforts en ce sens, à la demande expresse du prince-évêque Érard de la Marck. Il reste, semble-t-il, bien des communautés dont il est urgent de redresser les travers ou, à tout le moins, de ranimer la ferveur. L'abbaye de Vivegnis offre à cette occasion une résistance peu commune au début du XVI^e siècle, tandis que d'autres, comme celles du Val Notre-Dame ou de la Paix-Dieu, se rallient sans trop de réticences. En 1530, à la demande de Marguerite d'Autriche, l'abbé de Cîteaux entame une visite des abbayes situées aux Pays-Bas. Malgré son intervention, certains abus persistent. Les cisterciennes d'Orienten sont ainsi victimes d'une abbesse pour le moins indélicate, à qui les plus hautes autorités du diocèse auront bien du mal à faire entendre raison¹¹⁴. À noter toutefois qu'il est davantage fait mention dans les archives des affaires litigieuses, qui ne peuvent, à elles seules, témoigner en vérité de l'état de santé de ces établissements. Ainsi conserve-t-on encore assez d'enthousiasme en 1519 pour inaugurer à Louvain une nouvelle fondation, sous l'invocation de Notre-Dame de La Vignette¹¹⁵. On ne peut oublier non plus le prestigieux abbatat de Mathilde de Lexhy († 1548) à Herkenrode, qui fait de son monastère un haut lieu d'art et d'histoire¹¹⁶.

113. *Documents sur la réforme introduite à l'abbaye de Flines en 1506*, éd. E. HAUTCOEUR, dans *A.H.E.B.*, t. 9, 1872, pp. 241-261. Flines (Flines-les-Raches, Pas-de-Calais, France).

114. M.-É. HENNEAU, *Les cisterciennes du pays mosan*, pp. 203-206. Val Notre-Dame/Antheit (Belgique, Liège, Huy, Wanze), Paix-Dieu/Jehay (Liège, Huy, Amay), Orienten/Rummen (Belgique, Brabant flamand, Louvain, Geetsbets).

115. É. BROUETTE, *Abbaye de La Vignette à Louvain*, dans *Monasticon*, t. 4, p. 492.

116. C. OPSOMER, *Abbaye de Herkenrode à Curange*, dans *Monasticon*, t. 6, p. 152.

Même si les discours continuent à dénoncer vigoureusement les abus qui souillent ici et là la réputation du monachisme bénédictin¹¹⁷, l'esprit de réforme est bien vivant chez les moines en cette période charnière¹¹⁸, avec, au diocèse de Liège, l'apparition de réseaux associant bénédictins et cisterciens¹¹⁹ dans une intention conjointe de se ressourcer au sein d'une même parenté spirituelle et monastique. En témoigne notamment la circulation des livres et des hommes d'une maison à l'autre¹²⁰. La collaboration avec le clergé séculier engage l'ensemble des clercs dans ce mouvement de rénovation de la vie religieuse¹²¹. Les cisterciens, une fois installés au Jardinnet, bénéficient ainsi de l'aide des bénédictins de Florennes¹²². Leur communauté, devenue florissante grâce à l'efficacité de l'abbé Jean Eustache¹²³,

117. Par exemple les critiques de l'humaniste bénédictin Jean Trithème au chapitre provincial d'Hirsau de 1493 dans son explicite *Liber lugubris de statu et ruina monastici ordinis*. Cf. F. RAPP, *Les abbayes, hospices de la noblesse : influence de l'aristocratie sur les couvents bénédictins de l'Empire à la fin du Moyen Âge*, dans *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, réunis par P. CONTAMINE, Paris, 1976, p. 332.

118. J.-M. LE GALL, *Les moines au temps des réformes. France (1480-1560)*, Paris, 2001.

119. B. SCHIMMELPFENNIG, *Das Papsttum und die Reform des Zisterzienserordens im späten Mittelalter*, dans *Reformbemühungen und Observanzbestrebungen im spätmittelalterlichen Ordenswesen*, éd. K. ELM, Berlin, 1989, pp. 399 et ss.

120. X. HERMAND, *Réforme, circulation de scribes et transferts de manuscrits dans les abbayes cisterciennes du diocèse de Liège au XV^e siècle. À propos de sept manuscrits provenant de l'abbaye du Jardinnet (Namur, Musée des Arts anciens du Namurois, Fonds de la Ville, 48, 49, 50, 51, 67, 70, 71)*, à paraître.

121. ID., *Les relations de l'abbaye cistercienne du Jardinnet avec des clercs réformateurs des diocèses de Cambrai et de Tournai (seconde moitié du XV^e siècle)*, dans *Revue Mabillon*, t. 13 (74), 2002, pp. 237-263.

122. J. D'ASSIGNIES, *Cabinet des choses plus signalées advenues au sacré ordre de Cysteau, signamment des vies & histoires de plusieurs saints prélats d'iceluy...*, Douai, 1598, p. 842.

123. D'abord chanoine régulier au Val des Écoliers de Mons, Jean Eustache († 1481) entre à Moulins en 1428, abbaye récemment réformée par les moines de Villers et d'Aulne. Il prend part à la fondation de Nizelles, au diocèse de Cambrai, et à la réforme du Jardinnet en 1441, dont il sera l'abbé

essaime en dehors de l'Ordre¹²⁴. On soulignera ainsi l'influence cistercienne¹²⁵ dans les changements de vie opérés dans les abbayes bénédictines de Saint-Trond, Lobbes et Gembloux. Saint-Trond connaît à la fin du XV^e siècle d'énormes difficultés financières doublées d'écartés en matière de régularité¹²⁶. L'abbatiate d'Antoine de Berghes (1483-1516) est ainsi marqué par un endettement croissant et l'abandon de la communauté des biens¹²⁷. Le successeur Guillaume de Bruxelles, ancien cistercien de Clairvaux et déjà expérimenté dans le domaine – chez les cisterciennes de Flines et à l'abbaye bénédictine de Saint-Amand –, contribue au redressement, répondant ainsi aux souhaits exprimés dès 1451 par Nicolas de Kues¹²⁸. L'œuvre majeure du réformateur, installé en 1516, s'attache à une restauration du pouvoir abbatial, redéfini en accord avec les termes mêmes de la règle, ainsi qu'à une lutte acharnée contre l'usage du pécuniaire,

jusqu'en 1477. É. BROUETTE, *Art. Eustache (Jean de Mons, dit)*, dans *D.G.H.E.*, t. 16, 1967, col. 10-11.

124. G. DEREINE, *Une chronique de l'abbaye Notre-Dame du Jardinnet (Walcourt)*, dans *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, t. 33, 1982, p. 150.– G. PHILIPPART, *Un légendier des cisterciens du Jardinnet de la fin du XV^e siècle, Namur, Ville 73, fol. 95-130*, dans *Art, histoire et archéologie en Namurois. Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 69, 1995, pp. 167-224.– X. HERMAND, *Les bibliothèques des abbayes cisterciennes du Namurois, XV^e siècle-début XVI^e siècle*, dans *Les cisterciens en Namurois, XIII^e-XX^e siècle*, éd. J. TOUSSAINT, Namur, 1998, pp. 255-272.

125. Les cisterciens semblent ici bien plus engagés dans un processus de réforme que leurs voisins allemands. K. ELM et P. FEIGE, *Reformen und Kongregationsbildungen der Zisterzienser in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, dans *Die Zisterzienser. Ordensleben zwischen Ideal und Wirklichkeit*, Bonn, 1980, pp. 243-254.

126. X. HERMAND, *La réforme de l'abbaye de Saint-Trond et les réseaux monastiques au début du XVI^e siècle. Autour d'un recueil de textes réformateurs...*, dans *R.B.*, t. 112, 2002, pp. 356-378.– P. PIEYNS-RIGO, *L'abbaye de Saint-Trond*, dans *Monasticon*, t. 6, pp. 13-67.– E. VALGAERTS, *Geschiedenis van de abdij*, dans *Handschriften uit de abdij van Sint-Truiden*, Louvain, 1986, pp. 17-29.

127. G. SIMENON, *L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'au commencement du XVII^e siècle*, Bruxelles, 1912.

128. U. BERLIÈRE, *Contributions à l'histoire de l'ordre bénédictin*, dans *R.B.*, t. 14, 1897, pp. 378-380.

largement répandu dans cette communauté¹²⁹. Avec l'aide de quelques moines de Gembloux et de Saint-Amand, Guillaume insuffle un nouvel esprit, inspiré des usages en vigueur dans la congrégation de Bursfeld¹³⁰, et réédifie son monastère tant au spirituel qu'au temporel¹³¹. L'enrichissement de la bibliothèque témoigne de ce renouveau¹³². Les bénédictins de Lobbes accueillent aussi des moines du Jardinnet, les bras chargés d'une trentaine de nouveaux volumes destinés à nourrir leur quête spirituelle¹³³. À Gembloux, et malgré les interventions des moines liégeois de Saint-Jacques, on en a parlé, la discipline ne parvient pas à s'imposer durant la seconde moitié du XV^e siècle. Un moine du Jardinnet y est élu abbé, après une période assombrie par une situation financière catastrophique¹³⁴. Il restaure avec efficacité sa nouvelle communauté bientôt associée à la

129. *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. C. DE BORMAN, t. 2, Liège, 1877, pp. 359-360.

130. L'abbaye de Bursfeld, en Allemagne du Nord, est le centre d'une congrégation bénédictine aux structures très fermes, avec interventions régulières des visiteurs. P. SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de Saint Benoît*, t. 3, Maredsous, 1948, pp. 222-225.— P. ENGELBERT, *Die Bursfelder Benediktinerkongregationen und die spätmittelalterlichen Reformbewegungen*, dans *Historisches Jahrbuch*, 1983, pp. 35-55.

131. Cf. l'ordinaire de l'abbaye (ca 1520), BRUXELLES, K.B.R., Ms. 20905 [405] et deux autres manuscrits contemporains, provenant de Saint-Trond, reproduisant l'ordinaire et le cérémonial de Bursfeld, LIÈGE, C.I.C.B., mss 30 et 287.

132. U. BERLIÈRE, *Deux écrivains de l'abbaye de Florennes au XV^e siècle*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, s.l., 1899, pp. 122-143.— X. HERMAND, *La réforme de l'abbaye de Saint-Trond*, pp. 362-366.

133. *Corpus catalogorum Belgii. The Medieval booklists of the Southern Low Countries*, t. 2, *Provinces of Liege, Luxembourg and Namur*, éd. A. DEROLEZ et B. VICTOR, Bruxelles, 1994, n° 78, pp. 194-195.

134. Arnould de Solbreucq, troisième abbé du Jardinnet est autorisé à quitter l'ordre de Cîteaux en septembre 1501. Il signe son premier acte en tant que supérieur de Gembloux en novembre 1502. F. BAIX, *La réforme de l'abbaye de Gembloux en 1439*, dans *Namurcum*, t. 13, 1936, pp. 14-16.— É. BROUETTE, *Quelques précisions sur la chronologie des abbés de Gembloux*, dans *Leodium*, t. 43, 1956, p. 18.— G. DEREINE, *Une chronique de l'abbaye Notre-Dame du Jardinnet (Walcourt)*, dans *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, t. 33, 1982, p. 165.

congrégation de Bursfeld, dans un même projet de réforme des observances et de la liturgie¹³⁵.

À côté de ces formes séculaires de vie monastique, des créations nouvelles se mettent en place et trouvent dans la tradition canoniale¹³⁶, soutenue par la règle de saint Augustin, un cadre favorable à leur développement. Ici aussi se dessine l'influence majeure de la *Devotio moderna*, déjà évoquée¹³⁷, et exportée de Deventer par les frères et sœurs de la vie commune. Ces derniers rassemblés en fraternité depuis la fin du XV^e siècle, à l'initiative de Florent Radewijns († 1400) et dans le sillage du fondateur Gérard Grote († 1384)¹³⁸, entretiennent des relations suivies avec les clercs établis à Groenendael, près de Bruxelles, autour du mystique Jan van Ruusbroec († 1381). Ils s'installent peu de temps après à Liège¹³⁹, puis à Louvain en 1433¹⁴⁰. Sans prononcer de vœux solennels, clercs et laïcs se retrouvent ainsi associés autour de projets communs : la quête d'une sanctification personnelle – par la prière, la méditation et l'ascèse – et la participation efficace à l'édification des contemporains, chacun selon ses possibilités. Leur propension à l'isolement ne les coupe pas du monde pour autant. L'accueil du pauvre est primordial. Accordant une importance extrême à la reproduction des œuvres de leurs maîtres à penser, puis à la

135. U. BERLIÈRE, *L'abbaye de Gembloux*, pp. 23-24 et 161-162. En 1501, un moine du Jardinot achève de copier le cérémonial et l'ordinaire de la congrégation de Bursfeld à l'intention des bénédictins de Gembloux. BRUXELLES, K.B.R., ms. 21716 [407].– X. HERMAND, *La réforme de l'abbaye de Saint-Trond*, pp. 375-376.

136. L. MILIS, *Reformatory Attempts within the Ordo Canonicus in the Late Middle Ages*, dans *Reformbemühungen*, pp. 61 et ss.

137. *La Dévotion moderne dans les pays bourguignons et rhénans des origines à la fin du XV^e siècle*, dans *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes*, t. 29, 1989.

138. G. ÉPINEY-BURGARD, *Gérard Grote (1340-1384) et les débuts de la dévotion moderne*, Wiesbaden, 1970, pp. 163-173.

139. Des frères s'installent vers 1400/1410 dans l'hôpital Sainte-Élisabeth. *Monasticon Windeshemense*, éd. W. KOHL, E. PERSOONS et A.G. WEILER, t. 1, *Belgien*, Bruxelles, 1976, p. 135.– *Monasticon Fratrum Vitae Communis*, éd. W. LEESCH, E. PERSOONS et A. G. WEILER, t. 1, *Belgien en Nordfrankreich*, Bruxelles, 1977, p. 83.

140. W. LOURDAUX, *Prieuré du Val Saint-Martin à Louvain*, dans *Monasticon*, t. 4, p. 1141.

composition et à la diffusion d'ouvrages de méditation centrés sur l'Écriture sainte, ils animent des ateliers de copistes et des écoles, vite devenues attractives, où savoir et spiritualité s'entremêlent subtilement. Prônant une religion de l'intérieur, ils proposent à leurs dirigés des temps de prières mesurés, des austérités modérées, un programme de vie dévote tout en « discrétion », sans aucun excès, à la portée de tous. Ils privilégient les thèmes de la vanité du monde et de l'amour du Christ et vantent les vertus d'humilité, d'obéissance et de renoncement. Leur modération se retrouve dans la célébration de leurs offices, sans fastes, et dans les exercices de méditation dirigés par des méthodes simples et accessibles¹⁴¹.

Leur destin se trouve rapidement associé à l'histoire de la congrégation des chanoines de Windesheim, approuvée en 1395 et centre d'une véritable réforme de la vie religieuse¹⁴². Quantité de maisons de chanoines réguliers mais aussi des couvents féminins voient ainsi le jour, ou se ressourcent, dans le sillage de ce mouvement de spiritualité, qui dépasse d'ailleurs largement l'univers des religieux. On voit ainsi le prieuré de Bethléem s'établir à Herent (1407)¹⁴³ et des

141. ID., *Art. Frères de la Vie commune*, dans *D.H.G.E.*, t. 18, Paris, 1977, col. 1438-1454.

142. Dès 1386, Florent Radewijns fait prendre l'habit à certains de ses frères qu'il installe au couvent d'Eemstein, avant de leur construire le nouveau monastère de Windesheim entre Deventer et Zwolle, dont l'église est consacrée en 1387. Les communautés des frères de la vie commune entretiennent des liens très étroits avec les chanoines, sans se confondre pour autant. En 1395, le supérieur de Windesheim prend la tête d'un groupe de trois établissements. En 1464, quatre-vingt-deux monastères y sont affiliés ; Groenendael et ses fondations en font partie depuis 1412. R. R. POST, *The Modern Devotion. Confrontation with Reformation and humanism*, Leyde, 1968. – W. KOHL, *Die Windesheimer Kongregation*, dans *Reformbemühungen*, p. 83.

143. Le prieuré est incorporé à la Congrégation de Windesheim en 1412. E. PERSOONS, *Prieuré de Bethléem*, pp. 1005-1024. – *Monasticon Windeshemense*, t. 1, pp. 18-30. On mentionnera le très célèbre *Chronicon Bethleemiticum* de Pierre Ympens (1452-1523) qui relate les fondations de ces maisons et constitue une source importante pour suivre le passage des frères et sœurs de la vie commune aux congrégations de chanoines et chanoinesse régulières. VIENNE, Österreichische Nationalbibliothek, *Series nova*, n° 12816 ; copie du XVIII^e siècle à AVERBODE, Archives de l'abbaye, IV, 15, F1. – L. HALKIN, *La Maison des Bons Enfants de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (= B.I.A.L.)*, t. 64, 1940, pp. 6-9.

chanoines réguliers s'installer dans l'ancien hôpital de Ter Nood Gods à Tongres (1424-1425). Ces derniers s'affilient à la congrégation de Windesheim dès 1432 et s'illustrent sur le plan intellectuel par l'acquisition d'une riche bibliothèque¹⁴⁴.

Un bon nombre de frères de la vie commune optent alors pour le statut de chanoines réguliers, en vue d'une meilleure intégration dans les institutions officielles de l'Église. En effet, leur forme de vie, imaginée hors des sentiers battus, dérange et suscite les médisances, des mendiants notamment. À Louvain, les frères du Val Saint-Martin adoptent la vie canoniale à partir de 1447 et adhèrent à la congrégation de Windesheim en 1461. Leur couvent devient un haut lieu d'études patristiques auxquels les imprimeurs auront recours pour leurs éditions des Pères de l'Église¹⁴⁵. À Liège, des chanoines réguliers, envoyés par Olivier de Campo, prennent possession du prieuré Sainte-Élisabeth, dit des Bons Enfants, vers 1428, en remplacement des frères de la vie commune, accusés de dérèglements. Leur maison devient une filiale du couvent de Bethléem et est ainsi agrégée à la congrégation de Windesheim. Ils sont transférés en 1489 à Saint-Léonard¹⁴⁶. D'autres frères de la vie commune venus de Bois-le-Duc ouvrent une école à Liège à la fin du XV^e siècle et seront davantage connus au siècle suivant sous l'appellation de hiéronymites¹⁴⁷.

144. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, pp. 196-197.– ID., *Chronique latine*, pp. 140-141. L'ensemble des décisions seront confirmées par l'évêque Jean de Heinsberg : J. PAQUAY, *Cartulaire de l'ancienne église collégiale et archidiaconale de Notre-Dame à Tongres*, t. 2, *Chartes du XV^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, s.l.n.d., pp. 97, 200-204. Voir E. PERSOONS, *Prieuré de Ter Nood Gods à Tongres*, dans *Monasticon*, t. 6, pp. 267-276.– *Monasticon Windeshemense*, t. 1, pp. 179-187.

145. *Extraits de chroniques du règne de Jean de Heinsberg*, p. 216.– W. LOURDAUX, *Moderne Devotie en Christelijk humanisme. De Geschiedenis van Sint-Maarten te Leuven van 1433 tot het einde der XVI^e eeuw*, Louvain, 1967.– ID., *Prieuré du Val Saint-Martin à Louvain*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1140-1141.– *Monasticon Windeshemense*, t. 1, pp. 139-160.– *Monasticon Fratrum Vitae Communis*, t. 1, pp. 79-82.

146. JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, p. 214.– ID., *Chronique latine*, p. 141.– L. HALKIN, *La Maison des Bons Enfants de Liège*, pp. 5-54.– J. RUSSE, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, dans *Monasticon*, t. 2, p. 376.

147. L. HALKIN, *Les origines du collège des jésuites et du séminaire de Liège*, dans *B.I.A.L.*, t. 51, 1926, pp. 83-190.– ID., *Le Collège liégeois des Frères de la Vie commune*, dans *Annales du 31^e Congrès de la Fédération archéologique et historique (Namur, 1938)*, Namur, 1940.– ID., *Les frères de*

L'on doit également mentionner la multiplication des maisons de chanoinesses régulières de Saint-Augustin, en particulier celles de Diest¹⁴⁸, de Louvain¹⁴⁹, de Maaseik¹⁵⁰, de Tirlémont¹⁵¹, de Saint-Trond¹⁵² ou de Huy¹⁵³, au départ de petits groupes de sœurs de la vie commune, de béguines ou de femmes pieuses. Avec les chartreux, dont l'idéal de retraite absolue séduit à nouveau¹⁵⁴, chanoines et

la Vie commune de la maison Saint-Jérôme de Liège, 1495-1595, dans *B.I.A.L.*, t. 65, 1945, pp. 5-70.— M. DELCOURT et J. HOYOUN, *Documents inédits sur le collège liégeois des jérômites (1524-1526)*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 5, 1957, pp. 933-979.— *Monasticon Fratrum Vitae Communis*, t. 1, pp. 91-99.

148. Prieuré fondé en 1421 et reconnu comme couvent de chanoinesses en 1422 par Jean de Heinsberg, qui, en 1432, désigne le prieur de Mariënhage près d'Eindhoven comme visiteur. E. PERSOONS, *Prieuré du Val Notre-Dame à Diest*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1339-1340.

149. Le prieuré de Saint-Ursule est établi sous ce statut en 1419. L'évêque Jean de Wallenrode lui permet de mener une vie conventuelle régulière ; il en fit un couvent clôturé de chanoinesses régulières de Saint-Augustin. E. PERSOONS, *Prieuré de Sainte-Ursule à Louvain*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1325-1326.

150. En 1425, deux béguines, héritières d'un établissement fondé en 1260, décident de suivre la règle des sœurs de la vie commune. Elles deviennent officiellement chanoinesses régulières en 1429 (acte de Jean de Heinsberg), sur le modèle de celles de Mariaweide à Venlo. Complètement anéanties en 1482, elles réédifient leur couvent entre 1485 et 1495. E. PERSOONS, *Prieuré de Sainte-Agnès à Maaseik*, dans *Monasticon*, t. 6, p. 285.

151. Le prieuré du Val-Saint-Agnès ou de Kabbeek, à Tirlémont, est établi vers 1414-1415. E. PERSOONS, *Prieuré du Val Sainte-Agnès ou de Kabbeek*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1347-1348.

152. Prieuré établi en 1421. E. PERSOONS, *Prieuré de Luciëndal, à Saint-Trond*, pp. 261-266.

153. Couvent dédié à Sainte-Aldegonde, fondé en 1449. R. VAN DER MADE, *Prieuré de Sainte-Aldegonde de Huy*, dans *Monasticon*, t. 2, p. 424.— M.-É. HENNEAU, *Le prieuré de Sainte-Aldegonde des origines à la Révolution*, dans *De Sainte-Aldegonde à Sainte-Marie*, éd. C. DURY, Huy, 1995, pp. 41-60.

154. À la chartreuse des Douze Apôtres de Liège, on peut citer notamment les prieurs Adrien Monet († 1411) et Jacques de Gruitrode († 1475). ID., *Les cisterciennes du pays mosan*, p. 193.— J. STIENNON, *Chartreuse des Douze Apôtres à Liège*, dans *Monasticon*, t. 2, pp. 489-505. Une nouvelle chartreuse est fondée à Louvain en 1486. H. DELVAUX, *Chartreuse de Louvain*, dans

chanoinesses contribuent à diffuser l'esprit de la *Devotio moderna* auquel sont sensibles toutes les communautés de femmes, à commencer par les cisterciennes. Les livres deviennent ainsi des vecteurs essentiels pour l'introduction des réformes, que sous-tend un réel ressourcement spirituel. Monastères et couvents s'efforcent d'enrichir leurs bibliothèques où les imprimés font leur apparition, au gré des intérêts des supérieurs et des possibilités financières des établissements¹⁵⁵. Le lectorat monastique va alors se trouver au confluent de plusieurs courants de spiritualité, dont l'agencement finalement harmonieux formera une sorte de *koinè* offerte à la méditation de tous. La *Vita Christi* de Ludolphe le Chartreux rencontre chez eux autant de succès que l'*Imitation de Jésus Christ*¹⁵⁶.

Les courants de réforme s'accompagnent également d'une volonté de créer de nouveaux établissements davantage en correspondance avec les attentes d'une société en mutation et susceptibles d'accueillir de nouvelles vocations. Les centres urbains deviennent des lieux à conquérir, où les réguliers vont exceller à prêcher une bonne parole, soigner les malades et soulager la misère humaine.

Dans le domaine hospitalier, certains ordres religieux, déjà bien représentés dans le diocèse, se voient par ailleurs adjoindre de nouveaux établissements. Là aussi des laïcs tentent une timide apparition sur la scène publique avant de se couler dans le « moule régulier », à l'incitation des autorités. Ainsi en va-t-il des cellites, alexiens ou lollards, à l'origine congrégations religieuses de laïcs, admis à prononcer des vœux en 1459, puis soumis à la règle de saint

Monasticon, t. 4, pp. 1466-1467.– H. RUTHING, *Die Kartäuser und die spätmittelalterlichen Ordensreformen*, dans *Reformbemühungen*, pp. 35-60.

155. À signaler le croisier François Vaes, du prieuré de Kerniel, auteur d'une histoire de sa maison et d'un superbe catalogue de la bibliothèque qu'il a dressé sous son priorat (1529-1545). A. VAN ASSELDONK, *Franciscus Vaes van Tongeren, stichter van de kloosterbibliotheek van Kolen*, Hasselt, 1958.– L. HEERE, *Prieuré de Kolen à Kerniel*, pp. 253-259. Sur l'activité intellectuelle des croisiers, voir aussi *Les manuscrits des croisiers de Huy, Liège et Cuyck au XV^e siècle*, Liège, 1951.– J. STIENNON et J. DECKERS, *L'atelier d'écriture des croisiers de Huy et de Liège au XV^e siècle*, Liège-Huy, 1985.

156. F. RAPP, *Réformes et inerties*, dans *Histoire du christianisme*, sous la dir. de J.-M. MAYEUR, C. PIETRI, A. VAUCHEZ et M. VENARD, t. 7, *De la réforme à la Réformation*, Paris, 1994, p. 172.

Augustin à partir de 1472. Ils s'installent à Liège aux environs de 1466. Leur activité principale, dans la cité mosane, mais aussi sans doute à Hasselt¹⁵⁷ ou à Louvain¹⁵⁸, consiste, dans un premier temps, à donner des soins aux malades et à enterrer les morts, en ce compris les pestiférés, avant, début XVI^e, de s'occuper également des aliénés¹⁵⁹. Si les hôpitaux ne manquent pas à Liège, ils nécessitent, comme au Mont-Cornillon, une sérieuse reprise en main qui préoccupera l'entourage épiscopal tout au long du règne d'Érard de la Marck¹⁶⁰.

Les femmes sont évidemment associées à cet accompagnement des malades, office considéré comme particulièrement adapté à leur propension « naturelle » à materner le prochain. Sœurs noires à Louvain (1438)¹⁶¹, ou sœurs grises à Nivelles (1479), à Dinant (ca 1500), à Jodoigne (1511), à Liège (1513), à Fosses (1514)¹⁶² sont tout autant préparées à l'accompagnement spirituel des agonisants qu'aux

157. En 1439, venus de Diest. É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique. Tome complémentaire 1, Texte. Circonscriptions ecclésiastiques, chapitres, abbayes, couvents avant 1559*, Bruxelles, 1948, p. 481.

158. Établis des 1345, ils adoptent la règle de saint Augustin en 1483. Des Alexiens sont également à Saint-Trond en 1473 (C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 2, pp. 366-367). Le couvent de Diest, fondé dès le XIV^e, adoptera la règle de saint Augustin en 1458. É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique. Tome complémentaire*, pp. 488, 500, 475.

159. À Liège, les cellites effectuent un premier séjour entre 1466 et 1486. Ils quittent la ville pour s'installer à Huy, avant d'être rappelés en 1519 par le prince-évêque en raison d'une épidémie de peste. Ils s'installent au lieu-dit Volière. C.-J. KAUFFMAN, *Tamers of Death. The History of the Alexian Brothers*, New York, 1976.– P. DE SPIEGELER, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (X^e-XV^e siècles), Aspects institutionnels et sociaux*, Paris, 1981, pp. 86-88.– N. LAGUESSE-PLUMIER, *Aspects de la bienfaisance à Liège. Le couvent des frères cellites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, dans *Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège »*, t. 12, n^o 248, 1990-1993, pp. 13-29.– P.-J. NIEBES, *Les frères cellites ou alexiens en Belgique. Monasticon*, Bruxelles, 2002.

160. LIÈGE, Archives de l'État, *Fonds de Cornillon*, Stock n^o 2, f^o 64 et 195 v^o. *Ibid.*, Stock n^o 4, f^o 197 v^o.

161. Apparition des augustines dites « sœurs noires » à Louvain en 1438, approuvées en 1462. G. VANDEN BOSCH, *Monasticon van Zwartzusters-Augustinessen in België*, Bruxelles, 1998, p. 322.

162. M. CARNIER, *De communauten van tertiarissen van Sint-Franciscus. Monasticon. I. De grauwezusters*, Bruxelles, 2002.

soins médicaux proprement dits¹⁶³. Dans la mouvance franciscaine, toujours au service du pauvre, les sœurs du Tiers Ordre¹⁶⁴, d'une infinie variété, se réunissent en maison, – comme c'est le cas au couvent du Val-Sainte-Catherine à Achel, près de Maaseik, dans la première moitié du XV^e siècle, au Val-Sainte-Catherine à Hasselt (1426), à Bree, près de Maaseik (1438), à Saint-Trond (1454)¹⁶⁵, à Bilzen, non loin de Tongres (1472), à Liège (1493)¹⁶⁶ –, ou bien changent de statut, comme au Mont-Saint-Nicolas sous Aarschot (Louvain), – où des sœurs de la vie commune, établies en 1439, deviennent des tertiaires en 1450, puis des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, en 1453¹⁶⁷ –, ou à Zichem (Louvain), en 1468, lesquelles tertiaires franciscaines deviennent chanoinesses régulières de Saint-Augustin en 1474, sous la direction du prieuré de Korsendonk¹⁶⁸. Leurs homologues masculins cherchent pour leur part à se structurer en congrégation indépendante. Le premier chapitre des tertiaires de Saint-François se tient au diocèse de Liège en 1447¹⁶⁹. Ils rallient quantité d'hommes déjà engagés dans l'action caritative : les

163. W. GROOTAERS, *Oorsprong en spiritualiteit van de Zwartzusters in België*, dans *Ons Geestelijk Erf*, t. 67, 1993, pp. 147-161.– H. LEMAÎTRE, *Les soins hospitaliers à domicile donnés dès le XIV^e siècle par des religieuses franciscaines*, dans *Revue d'Histoire franciscaine*, t. 1, 1924, pp. 180-208.

164. H. R. ROGGEN, *Geschichte der Franziskanischen Laienbewegung*, Werl Wf., 1992.– P. MORACHINI, *Tertiaires régulières de Saint-François*, dans *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses, France, XVI^e-XX^e siècles*, éd. O. HUREL, Turnhout, 2001, pp. 169-170.– ID., *Tertiaires réguliers de Saint-François*, *Ibid.*, pp. 157-159.

165. C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. 2, pp. 312-316. L'acte de fondation émane du prince-évêque Jean de Heinsberg.

166. Couvent des sœurs de Hasque. Sr HERESWITHA, *De Franciscanessen (1493) en de Sepulcrinissen (1496) in het klooster der Bons Enfants te Luik*, dans *Franciscana*, t. 21, 1966, pp. 37-49.– S. BOULVAIN, *Contribution à l'histoire religieuse de la ville de Liège : la fondation des couvents à l'Époque moderne*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège, 1993-1994, p. 171.

167. F. VANHOOF, *Prieuré du Mont Saint-Nicolas à Aarschot*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1222-1224.

168. E. PERSOONS, *Prieuré de Notre-Dame ter Elze à Zichem*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 1276-1277. Korsendonck (Belgique, Anvers, Turnhout).

169. R. BRAGARD, *Les provinces religieuses des Ordres mendiants dans la principauté de Liège*, dans *B.C.R.H.*, t. 117, 1952, p. 241.

bogards de Saint-Trond qui deviennent tertiaires franciscains en 1424, comme ceux de Louvain en 1468¹⁷⁰.

Les mendiants s'illustrent peu au diocèse de Liège durant cette période¹⁷¹. Les seuls changements visibles relèvent de la volonté des supérieurs de séparer les maisons situées aux Pays-Bas et à Liège de la juridiction des provinces françaises¹⁷². Les conflits diplomatiques et les identités nationales commencent à peser sur le destin des ordres religieux, menacés, à force de se constituer en petites congrégations, d'émiettements et de déperditions d'énergie. Les querelles d'observances prolifèrent à mesure que les efforts de réforme se manifestent. Le poids de la coutume est ici particulièrement pesant. Les mendiants font ainsi l'objet des propos satiriques violents. Érasme ne les ménagera pas. Du côté des franciscains, après la visite de Jean de Capistran à Philippe le Bon en 1443, les observants gagnent du terrain aux Pays-Bas¹⁷³, alors que la tendance conventuelle reste majoritaire au pays de Liège. Nicolas de Kues réussit toutefois à réintroduire un esprit de pauvreté au couvent de Saint-Trond en 1456. Les observants ne prendront possession de ce couvent qu'au XVI^e siècle, avec les maisons de Bois-le-Duc, Aix, Maastricht, Louvain et Diest. Des ermitages d'observants sont ouverts à Couvin en 1486¹⁷⁴ et

170. É. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique. Tome complémentaire*, pp. 467, 471 et, pour ce qui précède, pp. 472, 481, 499-500, 509.

171. *Reformbemühungen*.

172. Frères Mineurs conventuels : province de France, puis de Liège à partir de 1518 : Liège (1232), Huy (1234) et Dinant (1234) ; province de Germanie : Maastricht (1234) et Saint-Trond (1234) ; ces derniers passent à l'Observance en 1516. Observants : province de France, puis de Flandre à partir de 1523 : Saint-François sur Sambre (1477), Couvin (1486), Liège (1487), et, en 1516, Maastricht, Saint-Trond, Bois-le-Duc, Louvain, Diest. Ermites de Saint-Augustin : province de Cologne : Aix (1200), Hasselt (1236), Maastricht (1254), Liège (1488). Carmes : province de France : Liège (1249, réformés en 1451), Marche (1475). Dominicains : province de France : Liège (1229) ; province de Germanie : Maastricht (1229).

173. B. CHEVALIER, *Olivier Maillard et la réforme des Cordeliers*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 65, 1979, pp. 25-39. – K. ELM, *J. Kapistrans Predigtreise dieseits der Alpen (1451-1456)*, dans *Lebenslehren und Weltenwürfe*, Göttingen, 1989, pp. 500-519. – J. DE SCHAMPHELEER, *Les franciscains dans les anciens Pays-Bas (13^e-18^e siècles)*, Saint-Trond, 1997.

174. UBALD, *Le nécrologe des récollets de Couvin*, dans *Franciscana*, t. 6, 1923, pp. 195-231.

à Liège en 1487¹⁷⁵. De leur côté, les dominicains de Liège ne se rallient pas à la congrégation de Hollande, ni à sa réforme et demeurent sous la juridiction du provincial français¹⁷⁶. Les carmes, installés à Liège depuis 1249, sont réformés en 1451 par Jean Soreth¹⁷⁷. Les ermites de Saint-Augustin ouvrent une maison à Liège en 1489¹⁷⁸. Les clarisses du diocèse de Liège ne semblent pas être touchées par la réforme de Colette de Corbie. Une maison de « pauvres claires » est signalée à Liège dès 1471. Un couvent d'urbanistes est fondé à Louvain en 1515¹⁷⁹. Il ne reste guère d'archives pour en approcher l'histoire¹⁸⁰.

Une autre série de couvents de femmes inaugure l'histoire de l'enseignement au pays de Liège, l'une des clés de voûte de la future réforme catholique. Le premier couvent de sépulcrines ouvre ses portes en 1480 à Kinrooi, au nord de Maaseik, à l'initiative de Jan van Abroek, réformateur de l'Ordre des sépulcrins aux Pays-Bas¹⁸¹. La

175. Le 15 avril 1485, Jean de Hornes accepte de se charger personnellement de la fondation d'un couvent de l'observance à Liège. Le Magistrat accepte en échange de travaux d'intérêts publics effectués aux murailles, le long d'un bras de la Meuse. H. LIPPENS, *La fondation du couvent des Observants à Liège*, dans *Archivium Franciscanum Historicum*, t. 24, 1931, p. 6.

176. L. DE MECHELEER, *De orde van de Dominicanen. Monasticon*, Bruxelles, 2000.– ID., *De orde van de Dominicanessen. Monasticon*, Bruxelles, 2001.

177. J. SMET, *Pre-Tridentine Reform in the Carmelite Order*, dans *Reformbemühungen*, pp. 293-324.

178. R. BRAGARD, *Les provinces religieuses des Ordres mendiants*, pp. 234-248.– S. BOULVAIN, *La fondation des couvents à l'Époque moderne*, p. 94. Les ermites de Saint-Augustin sont éclatés en une multitude de congrégations avec chacune ses particularités. F. X. MARTIN, *The Augustinian Observant Movement*, dans *Reformbemühungen*, p. 336.

179. H. R. ROGGEN, *De Clarissenorde in de Nederlanden*, Saint-Trond, 1995.

180. ID., *L'ordre des clarisses en Belgique, Filles de saint François*, dans *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen Âge à nos jours*, Bastogne, 1998, pp. 179-200.

181. Prieuré masculin fondé en 1474 par Jan van Abroek, dispersé en 1478, auquel succède en 1480, une communauté de sépulcrines, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Jérusalem, transférée à Maaseik en 1496. Ces religieuses seront dirigées par des chanoines de la congrégation de Windesheim. Sr HERESWITHA, *Jan van Abroek en de gedenkdag van de 450^{ste} verjaring van zijn zalig overlijden*, dans *Limburg*, t. 39, 1960, pp. 258-272.– E. PERSOONS,

fondation est confirmée par le pape Innocent VIII en 1486. L'objectif est avant tout d'offrir un établissement où les jeunes filles pourront se consacrer à la prière et à la dévotion à la Passion du Christ. Les chanoinesses observent la règle de saint Augustin. La communauté essaime tout d'abord à Nieuwstad, ensuite à Gartzén-Saint-Antoine, dans l'Empire. Mais très vite menacées par la guerre, les religieuses viennent se réfugier à Liège. En 1496, les sépulcrines de Nieuwstad achètent aux frères cellites de Liège leur couvent « des Bons-Enfants ». Le prince-évêque leur accorde l'autorisation de s'installer dans la ville à condition que la communauté n'excède pas vingt-cinq membres. En 1507, elles sont rejointes par les treize sépulcrines de Gartzén. Le couvent est placé sous la protection de sainte Élisabeth. L'appellation « Bons-Enfants » sera toujours en usage, voire même pour désigner d'autres maisons de l'ordre. Un deuxième couvent de sépulcrines est inauguré à Saint-Trond en 1539, à l'initiative des religieuses liégeoises. Les sépulcrines d'abord entièrement vouées à la contemplation vont être associées à une mission que l'Église inscrit en priorité à son programme de réforme et qu'elle va en partie tolérer de confier aux femmes : l'évangélisation des masses, la catéchèse, l'éducation des filles... Les sépulcrines joueront à cet égard au XVII^e siècle un rôle essentiel sur le sol liégeois¹⁸². Pour les garçons, on a déjà évoqué le collège des frères de la vie commune que Jean de Hornes fait venir à Liège en 1495. Les compagnons d'Ignace de Loyola arriveront à Liège à la fin de la période étudiée ici. L'accueil du clergé liégeois est alors rien moins que tiède, surtout qu'il est d'emblée question d'investissement financier pour l'érection d'un collège. C'est le début d'une longue histoire conflictuelle entre l'entreprenante Compagnie et le clergé local peu favorable aux initiatives nouvelles venues de Rome¹⁸³.

À côté de ces créations nouvelles, la vie contemplative demeure la voie royale, le meilleur choix, surtout pour les femmes. La

Prieuré de Notre-Dame de Jérusalem, à Kinrooi, puis à Maaseik, dans Monasticon, t. 6, pp. 277-282.

182. Sr HERESWITHA, *De vrouwenkloosters van het Heilig Graf in het Prinsbisdom Luik vanaf hun ontstaan tot aan de fransche Revolutie 1480-1798*, Louvain, 1941.— ID., *Inleiding tot de geschiedenis van het kloosterwezen in de Nederlanden. Orde van het Heilig-Graf*, Bruxelles, 1975.

183. L. HALKIN, *Les origines du collège des jésuites*, pp. 83-190.— R. HOVEN, *Lüttich. Domus Sancti Hieronymi*, dans *Monasticon Fratris Vitae Communis*, t. 1, pp. 91-99.

religieuse cloîtrée, par l'oblation de sa personne et sa vocation à la prière, demeure, aux yeux des gens d'Église, le meilleur agent de la réforme. De nouveaux ordres rencontrent un franc succès dans la partie Nord du diocèse : par exemple, les annonciades fondées par Jeanne de France ouvrent une maison à Louvain en 1527¹⁸⁴. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, le carme Jean Soreth se trouve à Liège. Prieur général de l'Ordre, il travaille à l'élaboration de *Nouvelles Constitutions*¹⁸⁵. L'accent y est mis sur le rétablissement d'une stricte pauvreté, d'une vie commune au chœur et au réfectoire, d'une plus grande séparation d'avec le monde, d'un plus grand recueillement. La cellule devient un des lieux essentiels du couvent : espace clos où la méditation en solitude constitue le sommet de la vie consacrée, bien plus que la psalmodie au chœur. Jean Soreth parvient à installer la réforme au couvent des carmes de Liège en 1451¹⁸⁶. Des femmes réclament la possibilité de suivre leurs usages. La bulle *Cum nulla* de 1452 les autorise à suivre la Règle du Carmel, à condition d'adopter une vie de grande pauvreté sous une stricte clôture. Le réformateur participe personnellement à la fondation des couvents de Dinant (1455), de Liège (1457), de Huy (1466)¹⁸⁷, pour lesquels il rédige des constitutions, dont s'inspirera Françoise d'Amboise. On connaît peu de choses sur la vie spirituelle et régulière de ces communautés au XV^e siècle¹⁸⁸. Deux éléments sont à relever. En 1463, neuf carmélites du diocèse de Liège sont envoyées en Bretagne par Jean Soreth pour y diffuser l'esprit de sa réforme au sein de communautés nouvellement

184. M. CARNIER, *De orde van Allerheiligste Maagd Maria of Franse Annuntiaten. Monasticon*, Bruxelles, 1998, pp. 129-143.

185. M. ARTS, *De Zalige Joannes Soreth, Hervormer en Stichter van de Carmelitessen*, dans *Carmelus*, t. 4, 1951-1952, pp. 90-93.

186. R. BRAGARD, *Les provinces religieuses des Ordres mendiants*, p. 239.– H. DIETRICH, *Blessed John Soreth and Liège: A Collection of Sermons from 1451*, dans *Fifteenth Century Studies*, t. 11, 1985. <http://www-personal.umich.edu/~hdiet/Soreth.pdf>

187. E. TELLIER, *Inventaire des archives du couvent des dames blanches, carmélites chaussées de Huy*, t. 1, Bruxelles, 1986, pp. 5-7.

188. A. STARING, *The Carmelite Sisters in the Netherlands*, dans *Carmelus*, t. 10, 1963, pp. 56-92.– M.-É. HENNEAU, *Réforme de Touraine et réforme thérésienne chez les carmélites du pays de Liège*, dans *Carmes et carmélites de France du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, 2001, pp. 231-255.

fondées¹⁸⁹. Vers 1470, deux religieuses du Carmel de Huy composent un jeu de la Nativité. Cette œuvre témoigne d'une grande maîtrise de la langue rythmée et de la composition théâtrale¹⁹⁰.

On notera sans peine que les centres urbains attirent désormais les religieuses. La tendance est à y promouvoir l'implantation des nouvelles maisons pour favoriser une action immédiate sur une population en croissance et renforcer les possibilités de surveillance de ces nouveaux établissements de la part des autorités épiscopales. Mais ces fondations causent par ailleurs bien des inquiétudes aux Magistrats de ces cités, vite débordés par les demandes pressantes des ordres nouveaux¹⁹¹. La surabondance de ces maisons de femmes pose également le problème épineux de leur juridiction. Aucune communauté féminine – aussi douée soit-elle sur le plan spirituel et intellectuel – ne peut se passer du ministère de l'Église et donc d'une autorité masculine. Cette question va opposer avec violence clergé séculier et régulier au cours des siècles suivants dans différents pays d'Europe, chacun se déclarant seul compétent pour soumettre des femmes à l'obéissance et assurer leur direction spirituelle. Au XVI^e siècle, la juridiction de ces religieuses relève encore de leurs homologues réguliers, mais au siècle suivant, les évêques tenteront d'imposer davantage leur autorité. Les cisterciennes liégeoises ne cesseront de brandir leur privilège d'exemption pour échapper au contrôle de l'évêque. Leurs anciennes maisons demeureront tranquillement dans les campagnes d'origine, sans pour autant qu'elles se désintéressent des avancements de la réforme.

L'ensemble des ordres anciens se montrent solidaires de cette résistance à l'autorité épiscopale, tout en acceptant par ailleurs de collaborer avec elle sur d'autres points. Bénédictins et cisterciens, prémontrés et ordres mendiants revendiquent avec la dernière énergie l'exemption la plus large. Ils sont en conflit permanent avec Érard de la Marck à ce sujet. Mais signalons, par ailleurs, la franche collaboration entre l'abbé d'Aulne Gérard Bosman et le prince-évêque, qui joignent leurs efforts pour introduire la réforme à l'abbaye

189. S. BOUCHEREAUX, *La réforme des carmes en France et Jean de Saint-Samson*, Paris, 1950, pp. 418-419.

190. G. COHEN, *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly*, Paris, 1920.

191. S. BOULVAIN, *La fondation des couvents à Liège aux Temps modernes*, dans *B.I.A.L.*, t. 110, 1999, pp. 61-95.

cistercienne de Vivegnis, au cours du long processus de réforme dont il a été question précédemment. L'exemption constituera toujours l'un des freins majeurs à l'introduction des réformes. Énard de la Marck multiplie les interventions personnelles notamment au moment de la bénédiction des supérieurs où sa présence, ou celle de son suffragant, rappelle à chaque prélat régulier le rôle ecclésiologique essentiel de l'évêque, qui sera l'une des préoccupations majeures du futur concile¹⁹².

Ajoutons enfin que sur le territoire de la principauté, les abbayes bénéficient du droit d'élection libre, sans intervention du pouvoir civil. Les territoires du diocèse relevant des Pays-Bas méridionaux sont par contre concernés par l'Indult accordé à Charles-Quint en 1515, qui lui permet d'exercer un droit de nomination dans les abbayes relevant de son autorité, après consultation préalable des communautés concernées¹⁹³. Ces modalités exerceront une influence non négligeable sur le destin des maisons¹⁹⁴ sans pour autant comporter autant d'inconvénients que le système de la commende auquel les abbayes françaises sont soumises. Quantité d'abbés et d'abbesse prendront leur rôle très à cœur. Il n'est qu'à voir le rôle majeur exercé par l'abbé de Villers Denis van Zeverdonck († 1554) dans la poursuite de l'œuvre réformatrice entamée par ses prédécesseurs¹⁹⁵.

Malgré les initiatives individuelles et les efforts des supérieurs précédemment énoncés, bien des malaises demeurent. En 1536, le concile provincial de Cologne dresse une sombre description de la

192. L.-E. HALKIN, *Réforme Protestante et Réforme catholique au diocèse de Liège. Le cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège (1505-1538)*, Liège-Paris, 1930, pp. 218-219.

193. P. GORISSEN, *De invoering van het vorstelijk benoemingrecht in de nederlandse abdijen onder Karel V*, dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, t. 9, 1955, pp. 190-237 et t. 10, 1956, pp. 25-57.

194. Certains effets néfastes ne tardent pas à se manifester. Ainsi Jacques de Rosa est considéré vers 1535 par les moines du Jardinnet comme « un tyran et un voleur ». *Chronique de l'abbaye du Jardinnet*, pp. 95-96. Simon Coullon est imposé en 1656 à Moulins contre l'avis de sa communauté. BRUXELLES, Archives générales du Royaume, *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 898, f° 66.

195. É. BROUETTE, *Abbaye de Villers*, dans *Monasticon*, t. 4, pp. 390-391.

moralité des réguliers¹⁹⁶. Au-delà du règne d'Érard de la Marck, la vie des religieux au diocèse de Liège est soumise à des facteurs divers. Ces moments sont faits à la fois de réalisations grandioses, de situations apparemment satisfaisantes, mais aussi de moments très difficiles. L'incompétence de certains supérieurs, les dissensions entre religieux, les situations économiques, on l'a déjà vu, sont les causes majeures de ces crises. Le diocèse de Liège sous le règne d'Érard de la Marck est encore loin d'en avoir terminé avec les réformes¹⁹⁷.

* * *

La tradition a fait d'Érard le grand prélat de la Pré-réforme en terre liégeoise¹⁹⁸. Son œuvre est manifeste. Mais l'évêque, élu en 1506, est un aussi un prince préoccupé du temporel et farouche défenseur de ses privilèges¹⁹⁹. C'est une donnée à prendre en compte

196. J. HARTZHEIM, *Concilia Germaniae*, t. 6, pp. 297 et ss.

197. On pourra utilement comparer la situation liégeoise avec celle d'autres diocèses. Cf. A. RENAUDET, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, 2^e éd., Paris, 1953.—L. BINZ, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève*, Genève, 1973.—F. RAPP, *Réformes et Réformation à Strasbourg. Église et société dans le diocèse de Strasbourg*, Paris, 1974.—C. DOLAN, *Entre tours et clochers. Les gens d'Église à Aix-en-Provence au XVI^e siècle*, Aix, Sherbrooke, 1981.—*L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge jusqu'au concile de Trente*, Paris, 1985.—M. VESSIERE, *L'évêque Guillaume Briçonnet (1470-1534)*, Provins, 1986.—N. LEMAITRE, *Le Rouergue flamboyant. Le clergé et les fidèles du diocèse de Rodez, 1417-1563*, Paris, 1988.—M. VENARD, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon, XVI^e siècle*, Paris, 1993.

198. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*.—E. BUCHIN, *Le règne d'Érard de la Marck. Étude d'histoire politique et économique*, Liège, 1931.—P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège (1477-1795)*, t. 2, Liège, 1955.—J.-P. MASSAUT, M.-É. HENNEAU, É. HÉLIN, *Liège, Histoire d'une Église*, fasc. 3.

199. Chanoine de Trèves, de Tours puis de Liège en 1505, conseiller du roi de France et protonotaire apostolique, entre autres charges et dignités, Érard, né à Sedan en 1472, séjourne à Cologne pour des études de droit, avant de circuler entre Rome, Paris et Liège et d'y consolider un fameux réseau de relations politiques et culturelles. À la mort de Jean de Hornes, en décembre 1505, trois candidats briguent les suffrages du chapitre : Jacques de Croÿ,

pour évaluer son épiscopat. Juriste et politique, bien plus que pasteur et spirituel²⁰⁰, il est loin de correspondre aux aspirations d'un Josse Clichtove²⁰¹ et n'a rien de comparable avec la figure d'un François d'Estaing, son homologue de Rodez²⁰². Toute sa vie avide de dignités et de revenus²⁰³, il s'attèle cependant avec fermeté à la réorganisation de son Église et pourchasse les abus, sa vie durant²⁰⁴. Son chapeau de cardinal, obtenu à l'arraché grâce à Charles-Quint, lui confère une visibilité remarquée sur tous les fronts, tant au spirituel qu'au temporel. Si la politique internationale retient évidemment son attention, il n'en demeure pas moins que la défense de l'orthodoxie et la réforme des institutions tiennent une large place dans les préoccupations d'un prince-évêque pour qui la cité des hommes compte autant que celle de Dieu²⁰⁵.

Sa charge épiscopale le place à la tête d'un vaste territoire circonscrit entre Bois-le-Duc et Bouillon d'une part, Aix et Louvain de l'autre, étendue qui dépasse largement les limites de la principauté,

Jean de Hornes le jeune et Érard. Le choix du chapitre, rapidement émis *via Sancti Spiritus*, laisse supposer l'influence déjà grande de l'intéressé et le poids des appuis extérieurs, français notamment. Après réception des bulles de confirmation scellées le 2 mars 1506, le nouveau prélat prête serment devant le chapitre le 18 avril suivant, reçoit la prêtrise le 13 mai et l'ordination épiscopale, le 17. Sa joyeuse entrée se déroule le 30 du même mois. L.-E. HALKIN, *L'élection du prince-évêque de Liège Érard de la Marck*, dans *B.I.A.L.*, t. 52, 1927, pp. 31-59.– ID., *Nouveaux documents sur l'élection d'Érard de la Marck*, dans *B.I.A.L.*, t. 71, 1955-1956, pp. 233-247.

200. F. RAPP, *Réformes et inerties*, p. 180.

201. J.-P. MASSAUT, *Josse Clichtove. L'humanisme et la réforme du clergé*, t. 2, Paris, 1968, pp. 109-210.

202. N. LEMAITRE, *Le Rouergue flamboyant*, pp. 217-246.

203. Parmi les plus importantes dignités, Érard devient évêque de Chartres (1507 ; résignation en 1521/1525), archevêque de Valence (1520), cardinal (1521) puis légat *a latere*. Il se retrouve pourvu des revenus de plusieurs établissements réguliers. Sa vie se passe à briguer sans cesse de nouveaux bénéfices. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 46, 49 et 61.

204. JEAN DE BRUSTHEM, *Vita Erardi a Marcka*, éd. E. REUSENS, dans *B.I.A.L.*, t. 8, 1866, pp. 50 et 23.– L.-E. HALKIN, *La personnalité d'Érard de la Marck*, dans *Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège »*, t. 4, 1954, p. 391.

205. Il ne manifestera par contre aucun intérêt ni pour Chartres ni pour Valence.

raison pour laquelle les autorités diocésaines sont constamment empêtrées dans d'inextricables conflits de juridiction²⁰⁶. Sans vouloir réécrire la biographie du personnage, on ne peut passer sous silence sa résistance farouche aux premières avancées du protestantisme ni les efforts consentis pour rappeler aux clercs liégeois les devoirs de leur charge²⁰⁷. Pour le seconder dans cette double mission, le célèbre humaniste et néanmoins redoutable controversiste Jérôme Aléandre est assez vite intégré dans l'entourage de l'évêque.

Dès la condamnation des thèses de Luther par l'Université de Louvain, le 7 novembre 1519, Érarard de la Marck prend le parti de Rome et s'engage dans les rangs de la Contre-Réforme²⁰⁸. Aléandre, investi de la charge de légat pontifical et d'inquisiteur général, se voit confier la délicate mission de porter à l'Empire la bulle *Exsurge Domine*, par laquelle Léon X excommunie conditionnellement Luther et ses partisans. Il bénéficie immédiatement du soutien sans réserve de l'évêque de Liège, à qui l'on doit le plus ancien édit connu contre le luthéranisme, émis le 17 octobre 1520. Après une participation active aux débats de la Diète de Worms en 1521, Érarard assiste à la mise au ban de l'Empire du moine de Wittemberg²⁰⁹. À son retour à Liège, il peut constater que prédicateurs et colporteurs, venus surtout du Nord et de l'Est, y diffusent déjà les textes de Luther et des sacramentaires²¹⁰. On connaît peu de choses à leur propos. Leurs discours échappent aux chercheurs contraints d'écrire leur histoire au départ des témoignages des adversaires, dont la sévérité s'accroît à mesure que le phénomène s'amplifie. À ce sujet, le prélat liégeois acquiert une solide réputation d'allié fidèle du Saint-Siège, ce qui lui

206. A. VAN HOVE, *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érarard de la Marck (1506-1538)*, Louvain, 1900.– L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 93-108.

207. Il ne sera pas question ici du monde des laïcs, qui méritent une étude approfondie encore en chantier pour cette région.

208. L.-E. HALKIN, *La réforme liégeoise*, dans *Société d'Histoire du Protestantisme belge*, 1941.– ID., *La Réforme en Belgique sous Charles-Quint*, Bruxelles, 1957.– ID., *Réforme catholique et police ecclésiastique dans la principauté de Liège au XVI^e siècle*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 75, 1989, pp. 22-24.

209. ID., *Le cardinal de la Marck*, pp. 133-134 et 143-177.

210. W. BAX, *Het Protestantisme in het bisdom Luik en vooral te Maastricht 1505-1557*, La Haye, 1937.

vaut d'être le dédicataire de célèbres ouvrages de controverse²¹¹. Malgré la résistance des États du pays, Érard parvient à imposer l'édit de Worms, publié à Liège en 1527. Mais son opposition farouche ne peut freiner la circulation des idées, y compris parmi le clergé. À Liège, le premier bûcher est dressé en 1528²¹². Mais aucune autre exécution n'est à déplorer avant 1533. La rigueur des prises de position officielles ne s'assortit pas immédiatement d'effets en matière de répression effective. La résistance est vive de la part des villes et de la bourgeoisie, peu disposées à s'en laisser conter par l'Inquisition, dont la sévérité et le zèle sont ainsi tempérés. Érard multiplie édits et mandements contre les novateurs²¹³ ce qui n'empêche les mouvements anabaptistes de remporter un certain succès dans le Nord du diocèse – Campine, Basse-Meuse, marquisat de Franchimont, duché de Limbourg, autour de la ville du même nom²¹⁴. La législation est sévère et la répression, vigoureuse, même si elles n'atteignent pas la rigueur des Pays-Bas²¹⁵. Le diocèse de Liège n'est pas une terre d'asile pour les dissidents ! Parmi les nombreux inquisiteurs actifs sur le terrain, Thierry Hézius, l'auteur de l'index liégeois des livres prohibés, montre autant de vigilance à détecter que de résolution à éteindre les foyers d'hérésie²¹⁶. Les exécutions capitales – une vingtaine sous Érard de la Marck – s'ajoutent aux amendes, aux emprisonnements,

211. Le dominicain Eustache de Sichem, professeur à Louvain, lui offre deux traités : *Errorum Martini Lutheri brevis confutatio* (1521) et *Sacramentorum brevis elucidatio simulque nonnulla perversa Martini Lutheri dogmata excludens* (1523). L'inquisiteur dominicain Jacques de Hochstraten, triomphateur de Reuchlin, lui dédie ses *Disputationes contra Lutherum*, parues à Cologne en 1526, et Jean Eck, sa *Repulsio articulorum Zwinglii* publiée à Louvain chez Rescius en 1530.

212. Un prêtre français, jugé par l'Inquisition, déclaré hérétique, dégradé et abandonné au bras séculier pour l'exécution. ID., *Le cardinal de la Marck*, p. 162.

213. ID., *L'édit liégeois de 1526*, dans *B.C.R.H.*, t. 125, 1960, pp. 405-430.

214. D. VAN DOOREN, *La réforme protestante dans le duché de Limbourg*, Bruxelles, 1941.– O. BODEM, *Réforme et réformés dans le pays d'Eupen (XVI^e siècle)*, Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1981.

215. O. DONNEAU, *L'anabaptisme et sa réception au pays de Liège*, Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1996.

216. P. LAROSE, *Theodoricus Adriani Hezius, serviteur des princes et défenseur de la foi*, Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1981.

aux confiscations, aux bannissements²¹⁷. La répression est particulièrement dure contre les anabaptistes, dont on redoute l'agitation sociale et politique. L'intensité de la répression varie, à l'intérieur du diocèse, selon le statut politique des territoires. Mieux vaut, pour les dissidents habiter le marquisat de Franchimont, enclave liégeoise dans le duché de Brabant, que le duché de Limbourg, possession des Habsbourg. Dans ce duché, une famille de six personnes monte sur le bûcher en 1532, suivie de six autres martyrs en 1535-1536. C'est pourtant dans cette région que les dissidents s'implanteront le plus solidement²¹⁸. Malgré la méfiance de Marguerite d'Autriche, inquiète de l'intrusion de son prestigieux voisin dans les affaires de ses États, Érard ne se départit pas de son aide efficace auprès de la gouvernante. Rome fera longtemps l'éloge de ses interventions et de son soutien aux légats²¹⁹.

Mais l'action d'Érard ne se limite pas à une répression de l'hérésie. Il veut aussi réformer son clergé. Ici comme ailleurs, les récriminations vont bon train : prêtres ivrognes, chanoines cupides et moines gyrovagues font autant saliver les prédicateurs que les cabaretiers²²⁰. Et quand il n'est plus de mise d'en rire, les autorités tonnent et menacent. L'heure est autant à la repentance et à la

217. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 126 et 170-174.– ID., *Un procès de religion à Liège en 1530*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 26, 1935, pp. 1-24.– ID. et F. LEMAIRE, *Un procès d'anabaptistes à Limbourg en 1536*, dans *B.C.R.H.*, t. 121, 1956, pp. 15-18.

218. ID., *Les débuts du protestantisme au marquisat de Franchimont 1521-1573*, Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1951.– O. BODEM, *La Réforme dans le duché de Limbourg*, dans *Protestantisme aux frontières. La Réforme dans le duché de Limbourg et dans la principauté de Liège*, Aubel, 1985, pp. 23-53.

219. Les négociations entre Pierre-Paul Vergerius, légat du pape en Allemagne, le chanoine Pierre Vorstius, auditeur à la Rote, et Jérôme Aléandre en vue de la convocation d'un concile dès 1535 se font en accord avec Érard toujours louangé pour son zèle. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 140-141.– H. DIETRICH, *Liège in the Reformation: A City without Protestants ?*, dans *Sixteenth Century Studies Conference*, St-Louis (Missouri), 1993. <http://www-personal.umich.edu/~hdiet/frames14.htm>

220. H. MARTIN, *Le métier de prédicateur à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1988.– ID., *Les prédications déviantes de 1450 à 1520, de la Loire au Rhin*, dans *Les réformes, enracinement socio-culturel*, éd. B. CHEVALIER et R. SAUZET, Paris, 1985, p. 254.– F. RAPP, *Réformes et Réformation à Strasbourg*.

conversion qu'à la satire et aux lamentations²²¹. À Liège, l'évêque n'est évidemment pas l'unique acteur et encore moins l'initiateur des changements. On l'a dit pour les réguliers. Mais c'est en son nom et investis de son autorité que ses collaborateurs agissent ou du moins tentent de modifier le paysage religieux d'un territoire en plein bouleversement. Dans l'entourage d'Érard et parmi ses proches, on croise des personnalités dont les noms figurent dans la plupart des dossiers relatifs à la réforme du diocèse²²². Il soutient ainsi sans réserve le travail d'Aléandre, qui œuvre pour sa part à la restauration de l'autorité épiscopale face aux prétentions et aux résistances d'un haut clergé imbu de ses privilèges²²³. Le buste reliquaire de saint Lambert témoigne de l'intention manifeste d'Érard de se situer dans le sillage des évêques fondateurs du diocèse dont il veut prolonger le ministère pastoral²²⁴. Comme tous les grands de ce monde, Érard de la Marck s'entoure d'une cour de lettrés, bientôt logée dans un palais construit à grands frais²²⁵, et dont l'érudition donne lustre à ses propres entreprises²²⁶. Il lit et connaît

221. J. DELUMEAU, *La peur en Occident du XIV^e au XVII^e siècle*, Paris, 1978.

222. Gilles de Blocquerie, vicaire général (1517) et archidiacre de Hainaut, Josse Royer de la Marck, official de Liège entre 1469 et 1515, Jean Copis, archidiacre de Hainaut puis de Hesbaye, le chancelier Gérard Militis, Lambert d'Oupeye, archidiacre de Brabant, Pierre de Cortembach, archidiacre de Hainaut puis vicaire général, Guillaume Enckevort, archidiacre de Famenne, puis de Campine... L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, p. 88. Sur le rôle de l'entourage des évêques cf. F. RAPP, *Réformes et inerties*, pp. 182-183.

223. L'helléniste italien, ancien recteur de l'université de Paris, devient son premier ministre, tout en gardant à Liège une activité d'enseignement. J. PAQUIER, *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes*, Paris, 1900.

224. P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, t. 1, Liège, 1966, pp. 94-109.– ID., *Le buste reliquaire de saint Lambert de la cathédrale de Liège et sa restauration*, dans *Bulletin de l'Institut royal du Patrimoine artistique*, t. 14, 1974, pp. 39-88.

225. S. COLLON-GEVAERT, *Érard de la Marck et le palais des princes-évêques à Liège*, Liège, 1975.

226. J. PURAYE, *La renaissance des études au pays de Liège au XVI^e siècle*, Liège, 1949.

personnellement Érasme²²⁷ et Luis Vivès²²⁸. Le peintre Lambert Lombard s'honore de sa protection²²⁹. Son acharnement à extirper l'hérésie de son diocèse lui vaut l'estime du dominicain Eustache de Zichem²³⁰ et du célèbre Jean Eck²³¹. Les cardinaux Jean Giberti, évêque de Vérone, et Réginald Pole s'entretiennent avec l'évêque de Liège à qui le cardinal Bernardin Carjaval rend une longue visite en 1508²³². Une correspondance est échangée avec Jules de Médicis, le futur Clément VII, et Alexandre Farnèse, le futur Paul III²³³. Dans les cercles de lettrés autour d'Érard, on peut encore citer les bénédictins Jean de Coronmeuse, abbé de Saint-Jacques, mécène et protecteur de Luis Vivès²³⁴, Pascal Bersélius, moine de Saint-Laurent, ami d'Érasme²³⁵, et son abbé Jean Peecks, dit de Los, historien de son abbaye²³⁶, le chroniqueur franciscain Jean de Brusthem²³⁷ ou le poète Adam Jordaens dit Bogaert, prieur du Val Saint-Martin à Louvain²³⁸.

227. ÉRASME, *Opus epistolarum...*, éd. P. S. ALLEN, t. 1, Oxford, 1906, p. 43.– J. HOYOUN, *Les rapports entre Érasme et Érard de la Marck*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 36, 1945, pp. 7-22.

228. L'humaniste de Valence lui dédie son *Somnium et Vigilia*, commentaire du *Songe de Scipion* de Cicéron, imprimé à Anvers chez Jean Thibault en 1520. A. ROERSCH, *Juan Vivès et la Belgique*, dans *Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, t. 30, 1944, p. 38.

229. G. DENHAENE, *Lambert Lombard. Renaissance et Humanisme à Liège*, Anvers, 1990.

230. Dominicain brabançon, professeur à l'université de Louvain, auteur d'importants ouvrages de controverse anti-luthérienne, dédiés à Érard de la Marck. Cf. notamment EUSTACHE DE ZICHEM, *Erasmii Roterodami canonis quinti interpretatio*, éd. J. COPPENS, Bruxelles, 1975.

231. Cf. n. 211.

232. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 89, 141, 211, 236, 240.– JEAN DE BRUSTHEM, *Vita Erardi a Marcka*.

233. *Documents sur la principauté de Liège (1230-1532), spécialement au début du XVI^e siècle, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre*, éd. A. CAUCHIE et A. VAN HOVE, t. 1, Bruxelles, 1908, pp. 347 et ss.

234. Abbé de 1507 à 1525. U. BERLIÈRE, *L'abbaye de Saint-Jacques*, pp. 24-25.– A. ROERSCH, *L'Humanisme belge à l'époque de la Renaissance. Études et portraits*, Bruxelles, 1910, p. 41.

235. Y. CHARLIER, *Érasme et l'amitié*, Paris, 1977, pp. 209 et 292.

236. Abbé de 1508 à 1516. U. BERLIÈRE, *L'abbaye de Saint-Laurent*, pp. 51-52.– P.-F.-X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*,

L'évêque est bien un prince de la Renaissance, en lien avec toutes les autres cours d'Europe²³⁹. Mais un prince aux pouvoirs limités face à d'autres instances, à commencer par le non moins puissant chapitre de la cathédrale Saint-Lambert, le plus imposant de l'Empire : soixante chanoines tréfonciers, dotés du redoutable privilège de l'exemption. Électeurs de l'évêque et membres de l'État primaire, ces dignitaires de haute noblesse ne jouissent guère d'une excellente réputation. Nombreuses sont les plaintes émises à l'encontre d'hommes plus soucieux de représentation publique que de présence au chœur. Depuis longtemps, la dignité même de ce canonat a perdu en valeur spirituelle ce qu'elle a gagné en prestige et poids politique. Farouchement attachés à leurs privilèges qui se sont progressivement substitués à la règle, les chanoines tréfonciers représentent la plus haute puissance spirituelle et temporelle du pays, après le prince-évêque. Ils ne tolèrent aucune restriction aux droits que la coutume leur a octroyés. Foyer de résistance face à l'introduction de réformes, le Chapitre se montre opposé à quelque idée de changement. Cet état d'esprit ruinera bien des initiatives.

Conscient de l'œuvre à accomplir pour son Église, Érard n'en est pas moins un prince d'Empire aux préoccupations temporelles multiples, qui l'empêchent le plus souvent d'accomplir les devoirs de son ministère, laissés aux bons soins des suffragants, pour les célébrations liturgiques – bénédictions abbatiales, consécration d'églises, sacrement de confirmation²⁴⁰ –, et au bon vouloir des archidiacres pour l'administration du diocèse, les visites pastorales et la police ecclésiastique. Au diocèse de Liège, les archidiacres disposent d'un pouvoir considérable, souvent en concurrence avec

sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505, Bruxelles, 1844, pp. 1-132.

237. S. BALAU, *Jean de Brusthem*, dans *Mélanges Godefroid Kurth. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie publié par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, t. 1, *Mémoires historiques*, Liège-Paris, 1908, pp. 241-254.

238. W. LOURDAUX, *Prieuré du Val Saint-Martin à Louvain*, dans *Monasticon*, t. 4, p. 1144.

239. Charles Quint 1500-1558. *L'empereur et son temps*, sous la dir. de H. SOLY, Anvers, 1999.

240. Deux évêques auxiliaires sont nommés durant son épiscopat : Pierre van den Hende et Gédéon van der Gracht. U. BERLIÈRE, *Évêques auxiliaires*, pp. 87 et 89.

l'ordinaire du lieu. Adversaires des réformes, quand il s'agit d'une remise en cause de leurs prérogatives, ils peuvent se révéler ailleurs d'efficaces agents locaux de cette même réforme. Aucun rapport de visite archidiaconale n'est malheureusement conservé pour cette période²⁴¹. Dans la cité épiscopale, c'est le prévôt de la cathédrale qui remplit cette fonction auprès des trente mille âmes réparties en vingt-quatre paroisses. À la tête de tribunaux ecclésiastiques certes inférieurs à l'officialité épiscopale²⁴², mais toujours en concurrence avec elle, les archidiacres sont pris dans le tourbillon des rivalités qui opposent toutes les instances ecclésiastiques entre elles et l'ensemble de ces institutions à l'imbroglio des juridictions laïques. Érard tentera, sans y parvenir vraiment, d'y mettre un peu d'ordre pour y restaurer son autorité²⁴³.

Le clergé secondaire représente au début du XVI^e s. un contingent de six mille chanoines disséminés dans les soixante-trois collégiales du diocèse, tous dotés également du privilège d'exemption qu'ils invoquent à la moindre velléité de réforme²⁴⁴. Leur comportement au début du règne d'Érard choque le prélat. Selon lui, la plupart manquent totalement de zèle pour l'exercice de leur ministère, cumulent les bénéfices sans en assumer les charges et affichent une vie peu exemplaire. La résistance est vigoureuse. Le 20 février 1507, l'évêque doit se résigner à confirmer les exemptions, mais il introduit aussitôt des recours à Rome. Il subit en 1509 une

241. Les droits des archidiacres sont définitivement confirmés par une bulle du pape Léon X, le 22 décembre 1517. G.-F. DE HEESWIJCK, *Dissertationes de origine, jurisdictione et officio archidiaconorum*, Liège, 1745, pp. 138-146. — J. PAQUAY, *Jurisdiction, droits et prérogatives des archidiacres de l'Église de Liège. Contribution à l'histoire de l'ancien droit ecclésiastique liégeois*, Liège, 1935. — A. DEBLON, *Les pouvoirs des archidiacres dans l'ancien diocèse de Liège et leur exercice aux Temps modernes*, dans *Les structures du pouvoir dans les communautés rurales en Belgique et dans les pays limitrophes (XII^e-XIX^e siècles)*, Bruxelles, 1988, pp. 375-418.

242. A. LEFEBVRE-TEILLARD, *Les officialités à la veille du concile de Trente*, Paris, 1973.

243. Les registres archidiaconaux de Campine du XV^e siècle témoignent de l'exercice du droit de correction des archidiacres tant à l'égard des clercs que des laïcs. G. BANNENBERG, A. FRENKEN, H. HENS, *De oude dekanaten Vuijk, Woensel en Hilvarenbeek in de 15^{de}- en 16^{de}-eeuwse registers van het aartsdiakonaat Kempenland*, 2 vol., Nimègue, 1968-1970.

244. *Documents sur la principauté de Liège*, t. 1, p. 325 et t. 2, 1920, p. 80.

nouvelle offensive : les collégiales refusent de se soumettre à la visite canonique. Le 14 août 1512, un important privilège pontifical est accordé au clergé secondaire²⁴⁵. Contesté par Érard, il est à nouveau confirmé à Rome en 1513 et 1514. Léon X se dit toutefois conscient du bien-fondé des remarques d'Érard, soutenu auprès du pape par Jérôme Aléandre. L'évêque ne peut rien entreprendre devant une telle résistance, qu'il rencontre également dans le chef de l'université de Louvain, exempte elle aussi²⁴⁶.

L'image du bas-clergé n'est guère plus flatteuse. Les efforts de réforme sont néanmoins réels²⁴⁷. Les statuts synodaux de Jean de Heinsberg font l'objet de nombreuses éditions²⁴⁸, tout comme le bréviaire²⁴⁹ et le missel liégeois²⁵⁰. Érard manifeste par là le souci de procurer à son clergé de base des matériaux susceptibles de le soutenir dans l'exercice de son ministère²⁵¹. Mais la publication de textes

245. *Diplomatium Belgicorum nova collectio sive supplementum ad opera diplomatica*, éd. J. F. FOPPENS, t. 3, Bruxelles, 1747, pp. 95 et ss.

246. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 98 et 102-104.

247. *Histoire des curés*, sous la dir. de N. LEMAÎTRE, Paris, 2002, pp. 155-173. – H. DIETRICH, *Brotherhood and Community on the Eve of the Reformation: Confraternities and Parish Life in Liege, 1450-1540*, Dissertation, University of Michigan, 1982. http://www-personal.umich.edu/~hdiel/Diss_contents.htm

248. Éditions de 1518 et de 1549, mentionnées par A. ARTONNE, L. GUIZARD et O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux*, p. 274. Sur ce sujet, voir J.-P. DELVILLE, *Synodes et statuts synodaux liégeois sous l'Ancien Régime*, Mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, 1973. – ID., *Les statuts synodaux liégeois de l'ancien diocèse de Liège*, dans *Annuaire d'Histoire liégeoise*, t. 20, 1979, pp. 39-78.

249. Le bréviaire liégeois est imprimé à Paris à quatre reprises entre 1509 et 1535.

250. Le *Missale insignis Ecclesiae Leodiensis* est publié à Paris chez Godefroid de Marneffe, en 1509 ; d'autres éditions suivront entre 1507 et 1527.

251. Publication à Anvers en 1521 chez Michel Hillens de l'*Ordinariarius insignis Ecclesiae Leodiensis* et d'un rituel dont il ne reste que des fragments. Autres ouvrages destinés aux prêtres : *Opus tripartitum* de Jean Gerson, publié à Anvers chez Guillaume Vorsterman, en 1512, avec les armes du prince-évêque et une préface du même adressée à son clergé et le *Textus evangeliorum et epistolarum*, publié à Anvers, en 1530. X. DE THEUX,

n'implique ni leur observance rigoureuse, ni même leur acquisition. La non-résidence des curés, remplacés par des desservants de fortune et le cumul des bénéfices sont des plaies réelles et quasi générales dans l'Église²⁵². Sous l'épiscopat d'Érard, l'absentéisme progresse. Dans l'archidiaconé de Hesbaye, on constate l'absence d'un quart des curés en 1501 et d'un tiers en 1523²⁵³. Le nombre des prêtres est à ce moment en augmentation constante²⁵⁴, mais les bénéfices disponibles se raréfient. Il se forme ainsi un prolétariat de clercs sans charge d'âmes, dépourvus de revenus et en errance permanente sur les routes du diocèse. Ils rencontrent parfois la possibilité de remplacer un curé absent, qui leur laisse une portion congrue de leur bénéfice, en échange des services rendus. Leur zèle pastoral est alors à la mesure de cette maigre rétribution. L'ensemble de cette population forme un univers très disparate, où quelques nantis jettent le discrédit sur une masse de prêtres nécessiteux et donc inévitablement avides de quelques aumônes²⁵⁵. Leur isolement ne favorise guère la ferveur ni l'esprit d'entreprise²⁵⁶. La critique de l'incurie et de la vie dissolue du clergé est probablement justifiée dans bien des cas ; dans ce contexte, Érard s'en prend vigoureusement aux négligences de ses curés dans son mandement du 15 janvier 1526 : y sont dénoncés comme causes premières de la propagation de l'« hérésie protestante » la liberté de prédication, l'irrespect du culte, la célébration incorrecte des mariages et le concubinage des clercs²⁵⁷. Mais il faut se garder de généraliser sur la base d'un discours qui incrimine avec force pour mieux justifier

Bibliographie liégeoise, Bruges, 1885, col. 1303-1309.— L.-E. HALKIN, *Le mécénat d'Érard de la Marck*, dans *La vie wallonne*, t. 54, 1980, pp. 7-38.

252. J. ABSIL, *L'absentéisme du clergé paroissial au diocèse de Liège au XV^e siècle et dans la première moitié du XVI^e siècle*, dans *R.H.E.*, t. 57, 1962, pp. 5-44.

253. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, pp. 70-80.

254. *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente : la paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion. Actes du 109^e Congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984*, Paris, 1985.

255. F. RAPP, *Réformes et inerties*, pp. 186-187.

256. On ne voit pas se constituer de fraternités de prêtres-filleuls, soutenus par les paroisses, comme dans le centre de la France. N. LEMAITRE, *Le Rouergue flamboyant*, p. 282.

257. P. FRÉDÉRICQ, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, t. 5, Gand, 1906, pp. 98 et ss.

les interventions²⁵⁸. Les mesures prises au coup par coup par les autorités épiscopales ne semblent guère avoir d'effet. D'aucuns jugent la situation suffisamment intolérable pour en appeler de plus en plus fermement à la réunion d'un concile général. Les négociations vont bon train à ce sujet depuis longtemps.

Le 29 octobre 1537, Paul III envoie à Érard un bref prorogeant le concile avec mission de le faire connaître dans sa principauté et son diocèse²⁵⁹. Mais Érard meurt le 16 février 1538. Son successeur est le fils d'un conseiller de l'empereur Maximilien. Engagé dans une carrière ecclésiastique sans grand enthousiasme, Corneille de Berghes (1538-1544) ne deviendra jamais prêtre. Peu soucieux de desservir les bénéfices reçus, parmi lesquels un canonicat à Saint-Lambert, il préfère séjourner à la cour de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Il y fait pâle figure et ne doit qu'à la protection des Habsbourg son élection au siège liégeois, faveur dont il ne semble même pas satisfait. Corneille de Berghes n'accepte ce poste qu'à contre-cœur, pour servir la couronne. Agréé par Érard depuis 1522, puis confirmé comme coadjuteur le 21 février 1530, il refuse de recevoir le sacrement de l'ordre, malgré les injonctions de Rome. Dès lors privé de l'onction sacrée, il devient prince temporel de Liège le 18 février 1540. Le règne de Corneille de Berghes est marqué par l'absence quasi permanente d'un évêque peu doué et en tout cas parfaitement indifférent aux profonds bouleversements qui se produisent dans son diocèse. Il s'empresse d'ailleurs de résigner en 1544, dès que la situation politique de l'Empire le lui permet. L'histoire du diocèse se déroule désormais sans lui²⁶⁰.

* * *

Les conciles en appellent régulièrement à une réforme de l'Église *tam in capite quam in membris*. Mais la tête semble souvent

258. A.-J.-A. BIJSTERVELD, *Du cliché à une image plus nuancée : la formation et la conduite des curés en Brabant du Nord de 1400 à 1570*, dans *La Christianisation des campagnes. Actes du colloque de la CIHEC (25-27 août 1994)*, éd. J.-P. MASSAUT et M.-É. HENNEAU, t. 1, Bruxelles, 1996, pp. 221-233.

259. L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, p. 293.

260. ID., *Réforme Protestante et Réforme catholique au Diocèse de Liège. Histoire des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*, Liège, 1936.

opposer une résistance bien plus vive que les membres²⁶¹. Passablement découragés par l'inertie des grands, les réformateurs de cette époque charnière finissent par miser davantage sur le fourmillement des projets locaux²⁶². L'historien ajoutera à cette analyse le rôle essentiel des réguliers dans l'amorce d'une réforme où les femmes tiennent une place tout à fait remarquable. Ainsi le monde régulier fait-il finalement bonne figure, dans un environnement liégeois assez frileux en matière de changements fondamentaux.

Le XV^e siècle ne présente guère d'initiatives enthousiasmantes de la part des autorités : des prélats davantage préoccupés de politique européenne et de prérogatives personnelles que d'avenir de l'Église locale, des corps constitués jaloux de leurs privilèges et peu enclins à vivre d'évangile sans les honneurs afférant à leurs charges. Seules quelques personnalités font figure d'exception. Leurs interventions méritent d'être mentionnées mais aucune mesure d'envergure n'arrive à modifier le cours des choses. Le découragement ou l'essoufflement font souvent suite aux premiers engouements²⁶³.

Le premier XVI^e siècle est surtout marqué par la personnalité d'Érard de la Marck, prince d'Église dont l'érudition humaniste et les qualités de fin politique ont laissé trace dans les mémoires, sans pour autant faire de lui le prototype de l'évêque tridentin. S'il est quelquefois présent sur le terrain, c'est davantage pour imposer son autorité que pour encourager ses ouailles à la conversion intérieure. La vie ecclésiale semble pour longtemps encore empêtrée à Liège dans d'inextricables conflits d'autorité qui opposent évêque et chapitre, évêque et archidiacres, évêque et tribunaux, clergé séculier et clergé régulier... sans qu'il soit possible de repérer de possibles engouements communs pour une finalité qui dépasserait la défense des droits individuels. Chacun envisage aisément la réforme du corps voisin, sans accepter la moindre modification de son propre régime de vie. Aussi les Liégeois ne semblent guère enthousiastes quand ils

261. LE GALL, *Les moines au temps des réformes*, p. 409.

262. En 1437, le dominicain Jean Nieder utilise cette métaphore des fourmis pour évoquer les efforts des membres alors que le concile de Bâle s'éternise. *Fornicarius... dialogus ad vitam christianam exempla conditionum formicae incitativus*, Strasbourg, 1517, cité par F. RAPP, *Réformes et inerties*, p. 143.

263. Ceci n'est pas propre à Liège. F. RAPP, *Reformatio, ce qu'en disent les prédicateurs. L'exemple strasbourgeois (1440-1510)*, dans *Les réformes, enracinement socio-culturel*, éd. B. CHEVALIER et R. SAUZET, Paris, 1985, p. 402.

reçoivent la convocation au concile de Trente. Aucune délégation liégeoise n'assiste aux réunions de la première période (1545-1547). L'évêque de Liège, Georges d'Autriche, renonce à participer à la reprise des débats en 1551, pour raison de santé. Les Liégeois seront absents des dernières assemblées de 1562-1563.

Si velléités de réforme il y eut au diocèse de Liège, entre Pise et Trente, c'est à la base qu'il faut les repérer et dans les initiatives isolées d'hommes et de femmes investis dans de réelles démarches de recherche intérieure. Le manque d'initiative des autorités et l'absence de « politique commune » ont probablement fragilisé leurs entreprises dont les résultats ne pourront être réellement observés qu'au siècle suivant après que l'Église se sera mise en route de manière plus systématique vers une réforme en profondeur.